



PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE

Rapport du chantier

Québec 

Ont collaboré aux travaux du chantier :

Chargée de mission : *Ginette Galarneau*

Rédaction du rapport : *Lise Brassard et Michèle Rioux*

Soutien à l'organisation de la consultation : *Nathalie Lavoie*

Soutien technique et éditique : *Rosella Rivière*

Note. Dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte

Le présent document a été produit
en collaboration avec le
Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse

Dépôt légal 1999
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN – 2-550-35322-6

Le 2 décembre 1999

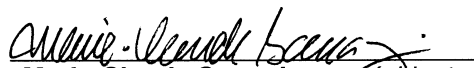
Monsieur Lucien Bouchard
Premier ministre
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

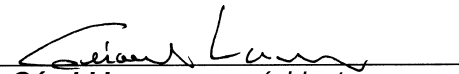
Monsieur le Premier Ministre,

Au nom des membres du chantier *Promouvoir une société équitable*, nous avons le plaisir de vous transmettre le rapport qui marque l'aboutissement de la démarche entreprise voilà quelques mois déjà.

Cette démarche, nous l'avons conduite ensemble, et notre réflexion s'est enrichie de l'apport de toutes les personnes que nous avons eu le privilège de rencontrer. De même, les propositions issues des ateliers régionaux ont alimenté nos travaux.

En espérant aujourd'hui que le résultat de cette démarche contribue à la réussite du Sommet du Québec et de la jeunesse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Marie-Claude Sarrazin, coprésidente

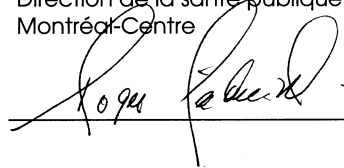

Gérald Larose, coprésident

Nous, soussignés, membres du chantier Promouvoir une société équitable, déposons le présent rapport qui, nous l'espérons, propose aux Québécoises et aux Québécois des pistes d'action porteuses d'avenir, celui de la jeunesse tout autant que celui de la société dans son ensemble.

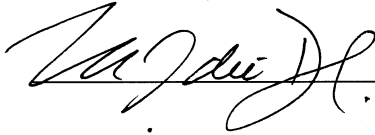
Edline Brutus, membre
Coordonnatrice
Centre haïtien



Roger Cadieux, membre
Médecin spécialiste en santé
communautaire
Direction de la santé publique
Montréal-Centre



Marc-André Dowd, membre
Conseiller juridique
Commission des droits de la personne et
des droits de la jeunesse



Josée Jutras, membre
Conseillère régionale
Conseil régional d'économie sociale de
la Montérégie



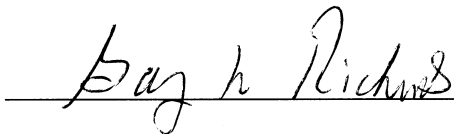
Julie Lévesque, membre
Agente de développement
Réseau québécois de Villes et Villages
en santé



Nancy Neamtan, membre
Présidente
Chantier de l'économie sociale



Gary Richards, membre
Consultant en communications



Michèle Rouleau, membre
Consultante en affaires autochtones



Déclaration commune des coprésidentes et des coprésidents de chantier

*Monsieur le premier ministre,
Monsieur le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse,*

Nous vous remettons aujourd'hui les rapports des chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse. Ce sont les réponses que quarante citoyennes et citoyens, réunis dans la diversité de leurs expériences personnelles par le simple goût de faire leur part pour la société québécoise, apportent au mandat exigeant mais combien emballant que vous leur avez confié le 9 septembre dernier.

Au terme de ces quelques mois, après avoir rencontré des représentants de nombreux organismes, avoir échangé avec les régions, avoir discuté à plusieurs reprises avec des jeunes, avoir entendu des experts sur les problématiques et les enjeux d'aujourd'hui et de demain, le regard que nous posons sur le Québec n'est plus le même. Il nous apparaît plus essentiel que jamais de tenir ce débat qui, nous en sommes convaincus, devrait être un des plus importants que le Québec ait connu depuis longtemps.

**Voir le Québec
à travers
le regard des
jeunes**

Au-delà des différentes mesures que nous proposons pour améliorer concrètement et rapidement la réalité des jeunes d'aujourd'hui, il nous faut profiter de la dynamique du Sommet pour jeter les bases d'un nouveau contrat entre les différentes générations. Dans cette perspective, le Sommet n'est pas une fin mais un commencement.

**Un nouveau
contrat
entre générations**

Il est urgent en effet d'amorcer, tous ensemble, le renouvellement des solidarités qui doivent exister entre jeunes et moins jeunes. L'enjeu est colossal puisqu'il s'agit ni plus ni moins d'assurer, dans un contexte démographique préoccupant, la continuité du progrès humain, social et matériel quasi constant que le Québec connaît depuis de nombreuses décennies.

Dans nos nombreuses rencontres et discussions, tout comme dans les ateliers régionaux nous n'avons rencontré personne qui soit demeuré insensible à cet enjeu tellement il est clair que, si nous ne donnons pas de sérieux coups de barre, la qualité de vie des Québécoises et des Québécois ira en se dégradant. Par ailleurs, nous avons pu identifier quelques grands éléments de réponse qui transcendent les problématiques particulières de chacun de nos chantiers.

D'abord, il y a urgence en la demeure. Les réalités qui ont présidé à la mise en place des outils dont nous nous sommes dotés au fil des quarante dernières années, n'existent plus. Les moins de 30 ans sont déjà rendus plus loin et, quelque part, il faut les rattraper, ne surtout pas les ralentir, ne surtout pas les arrêter. Nous n'y arriverons que si nous nous imprégnons de leur vision et de leurs aspirations et que s'ils sont partie prenante à la construction de la société de demain, voir à l'initiation des changements qui s'imposent.

**Des réalités qui
n'existent plus**

Les jeunes nous demandent de cesser de les percevoir comme une matière première qui fait marcher la société pour le plus grand confort de nos différents corporatismes. Ce n'est pas seulement à travers leur labeur que va se bâtir l'avenir du Québec mais aussi et surtout à travers leurs regards.

Avant le « aidez-nous », nous avons beaucoup entendu le « respectez-nous » de la part des jeunes. Cela passe nécessairement par des services de qualité, adaptés aux besoins et réalités diverses de ce groupe non homogène, notamment dans le monde scolaire et sur le marché du travail. Les approches doivent être davantage personnalisées si nous voulons qu'une « chimie » se crée entre les jeunes et les institutions ou les entreprises qui les accueillent.

**Des approches
personnalisées**

Nous avons entendu également un « faites-nous une place » qui suppose de traiter les jeunes comme des citoyens à part entière, avec les droits et responsabilités que cela entraîne. Ainsi, cela doit devenir une préoccupation commune à tous les acteurs non seulement d'offrir aux jeunes une place significative dans les lieux de décision et d'influence, mais également de mettre à leur disposition les moyens concrets d'exercer ces responsabilités.

**Des citoyens
à part entière**

Au cours de notre démarche, nous avons acquis la conviction que le décrochage est inacceptable. Le nouveau « leitmotiv » de la société québécoise doit être de fournir à tous les jeunes, y compris ceux issus de l'immigration et des communautés autochtones, un bagage leur permettant de participer pleinement à la société. L'école est interpellée au premier chef mais, en même temps, elle ne doit plus agir seule.

**L'école ne doit plus
agir seule**

L'école doit en effet s'ouvrir sur son milieu, devenir le point d'ancrage privilégié des actions de tous ceux qui agissent auprès des jeunes. Il s'agit d'un appel à la « décorporatisation » des interventions, un retour aux finalités essentielles, soit la formation et la réussite de chaque jeune. Tous sont interpellés, les jeunes eux-mêmes au premier chef, mais aussi les familles, les enseignants, l'école, les organismes du milieu, les municipalités, les entreprises privées comme les organismes publics. La reconnaissance de la valeur formative des activités culturelles, sportives, de loisir, du bénévolat ou de l'action communautaire est également au cœur de cette ouverture.

**Reconnaître
diverses formes
d'apprentissage**

Le Québec doit également s'ouvrir sur le monde; en premier lieu sur la richesse culturelle des gens qui l'habitent et la diversité de ses régions mais aussi avec la conscience de faire partie d'une grande communauté mondiale où les échanges de toutes sortes n'ont plus de frontières, confiant d'avoir sa place et son rôle à jouer dans cette nouvelle donne mondiale.

**S'ouvrir aux
nouvelles énergies
du Québec et du
monde**

Une obligation de

Nous le savions avant de commencer notre mandat, mais c'est maintenant une obsession : nous avons tous une obligation de solidarité. Face aux changements lourds et profonds qui sont déjà commencés, nous pourrions maintenir l'élan que nous ont légué ceux et celles qui nous ont précédé vers une qualité de vie toujours plus grande seulement si tous les partenaires réalisent l'ampleur des enjeux et acceptent de baisser leur garde au nom d'une solidarité renouvelée. Les actions à entreprendre d'urgence dépassent la capacité d'agir de chaque acteur pris isolément, notamment du gouvernement. Il est temps plus que jamais de remettre à l'ordre du jour, pas seulement pour les jeunes mais pour nous tous, cette bonne vieille notion d'intérêt général.

Un mécanisme de suivi

Enfin, nous avons tous convenu que les plus beaux élans peuvent rester lettre morte s'ils ne s'appuient pas sur des mécanismes permettant de suivre à la trace leur transposition en gestes concrets. Le Sommet du Québec et de la jeunesse devra déboucher sur un certain nombre de mesures concrètes qu'il faudra mettre en œuvre et suivre rigoureusement grâce à un mécanisme de suivi qui permettra non seulement d'apprécier les progrès accomplis mais aussi de maintenir la mobilisation des jeunes et de toute la société.

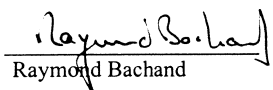
D'ici au Sommet

La simple énumération des recommandations principales que contiennent nos rapports suffira à convaincre tout le monde de l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir d'ici au Sommet. Nous souhaitons maintenant que la société civile, les citoyennes et les citoyens comme leurs institutions, s'approprient les éléments qui les interpellent directement en vue d'arriver au Sommet avec des consensus porteurs de décisions et d'actions. Pour notre part, nous tenons à vous assurer de notre disponibilité pour continuer à accompagner cette démarche dans laquelle nous avons investi beaucoup de nous-mêmes et à laquelle nous croyons profondément.

Montréal, le lundi 29 novembre 1999

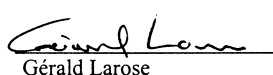
« RELEVER LES DÉFIS DE L'EMPLOI »


Marc Boutet

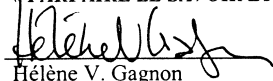

Raymond Bachand

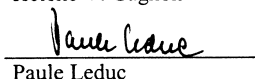
« PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE »


Marie-Claude Sarrazin

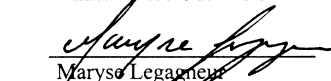

Gérald Larose

« PARFAIRE LE SAVOIR ET LA FORMATION »


Hélène V. Gagnon


Paule Leduc

« ÉLARGIR NOTRE OUVERTURE SUR LE MONDE »


Maryse Legagneur

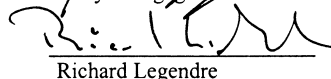

Richard Legendre

Table des matières

LE SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE.....	13
INTRODUCTION.....	17
LE MANDAT ET LA COMPOSITION DU CHANTIER.....	19
UN RETOUR SUR LE CONCEPT D'ÉQUITÉ	19
L'équité entre les groupes sociaux.....	20
L'équité entre les générations actuelles	20
L'équité envers les générations futures	20
LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX	21
La consultation thématique	21
Les principaux messages reçus.....	21
Les ateliers régionaux	22
LES ORIENTATIONS	23
CHAPITRE 1 : ASSURER L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES	25
LES PRINCIPAUX CONSTATS	27
Le rajeunissement de la pauvreté	27
Un parcours difficile vers l'autonomie.....	27
<i>Les difficultés liées à l'intégration à l'emploi</i>	<i>27</i>
<i>Des emplois plus précaires.....</i>	<i>27</i>
<i>Un taux d'assistance sociale en progression chez les jeunes</i>	<i>28</i>
<i>Des écarts sur le plan de la réussite scolaire</i>	<i>28</i>
<i>Des barrières supplémentaires pour certains jeunes.....</i>	<i>29</i>
Des gains insuffisants contre la pauvreté et l'exclusion	29

LES DÉFIS	30
Assurer la qualification de tous les jeunes	30
Adapter les politiques et les programmes sociaux.....	32
<i>Des conditions assurant le développement de tous les jeunes.....</i>	<i>32</i>
<i>Une plus grande reconnaissance des réalités des adolescentes et des adolescents</i>	<i>34</i>
<i>Les mesures d'aide à l'intégration en emploi</i>	<i>35</i>
Soutenir l'intégration professionnelle et l'entrepreneuriat, individuel ou collectif, des jeunes	37
<i>Des collectivités qui se mobilisent</i>	<i>37</i>
<i>Des incitatifs à l'intégration socio-économique des jeunes.....</i>	<i>38</i>

CHAPITRE 2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES, DE LEUR FAMILLE ET DE LEUR COMMUNAUTÉ..... 41

LES PRINCIPAUX CONSTATS	43
Des taux de détresse et de suicide élevés	43
Des problèmes de violence inquiétants	44
Un cloisonnement des structures, des services et des pratiques	45
LES DÉFIS	45
Revoir les façons d'intervenir	46
<i>L'accent sur la promotion et sur la prévention</i>	<i>46</i>
<i>De la répression à l'établissement d'un climat de confiance</i>	<i>47</i>
Soutenir les familles et les réseaux naturels	47
<i>Un environnement stimulant pour l'enfant</i>	<i>48</i>
<i>Le soutien aux parents dans l'exercice de leur rôle.....</i>	<i>48</i>
Miser sur le développement des communautés	49
<i>Une école ouverte sur la communauté</i>	<i>51</i>

CHAPITRE 3 : FAVORISER L'APPRENTISSAGE ET L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ PAR TOUS LES JEUNES..... 53

LES PRINCIPAUX CONSTATS 55

Une sous-représentation des jeunes dans les lieux d'influence et de décision ..55

Un phénomène préoccupant : l'exode des jeunes des régions56

Des droits méconnus et difficiles à exercer.....57

LES DÉFIS 57

Des lois du travail adaptées aux nouvelles réalités.....58

Donner aux jeunes voix au chapitre dans les décisions qui les concernent59

Une représentation équitable des jeunes dans les lieux d'influence et de décision59

Un nouveau partage du pouvoir entre les élèves et l'école61

Devenir une citoyenne ou un citoyen à part entière62

L'éducation à la citoyenneté.....62

La promotion d'une société inclusive62

La valorisation de l'engagement des jeunes dans leur communauté63

CHAPITRE 4 : LÉGUER UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES 65

LES PRINCIPAUX CONSTATS 67

L'impact projeté du vieillissement de la population.....67

L'importance de la dette publique.....68

Un taux d'endettement élevé.....69

Une diminution des transferts fédéraux.....69

LES DÉFIS 69

Des choix budgétaires et fiscaux responsables.....70

Des choix sociaux responsables71

Des mesures pour préparer la relève71

Les régimes de retraite pour les jeunes générations.....72

Pour un développement durable74

LISTE DES RECOMMANDATIONS	75
--	-----------

**LE SOMMET DU QUÉBEC
ET DE LA JEUNESSE**

Le 3 mars dernier, lors du discours inaugural, le premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, a annoncé la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse au tournant du nouveau millénaire.

Sur le modèle des grands exercices de concertation qui ont contribué de façon marquante à faire avancer la société québécoise au cours des vingt dernières années, les jeunes du Québec, les décideurs de la société civile et le gouvernement ont ainsi rendez-vous les 22, 23 et 24 février 2000, à Québec, autour des deux objectifs suivants :

- agir rapidement et concrètement pour améliorer la situation des jeunes d'aujourd'hui ;
- réfléchir à plus long terme sur les enjeux de société que sont la démographie, l'équité entre les générations, la mondialisation et le maintien de la qualité de vie de la société québécoise.

Le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, monsieur François Legault, a déterminé, après consultation auprès des principaux organismes jeunes du Québec, réunis dans un comité aviseur, et auprès également du Conseil permanent de la jeunesse, de quatre grands thèmes de discussion : *Relever les défis de l'emploi, Parfaire le savoir et la formation, Promouvoir une société équitable, Élargir notre ouverture sur le monde.*

La phase préparatoire au Sommet, soit la détermination des priorités, l'établissement de consensus et la proposition de pistes de solutions en relation avec ces quatre thèmes, a été confiée à quatre chantiers nationaux. Chacun était formé d'une dizaine de membres, dont une moitié de jeunes, et de deux coprésidents, dont un coprésident jeune. Toutes ces personnes ont agi à titre bénévole.

Dans le cadre de leurs travaux, les chantiers ont rencontré de multiples intervenants dont les représentants des grands organismes nationaux jeunes du Québec. La plupart de ces organismes ont appuyé leurs réflexions en vue du Sommet sur des consultations élargies auprès de leurs membres.

De plus, afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes de s'exprimer, des ateliers ont été organisés dans chacune des régions du Québec, en collaboration avec les conseils régionaux de développement et leurs forums jeunesse. Près de 6500 personnes, dont quelque 4000 jeunes, ont participé à ces rencontres régionales, ce qui en fait la plus importante consultation portant spécifiquement sur la jeunesse jamais tenue au Québec. Les résultats de ces discussions ont alimenté la réflexion des chantiers nationaux.

La réalisation des engagements qui seront pris lors du Sommet fera l'objet d'un suivi.

INTRODUCTION

La promotion d'une société équitable, voilà qui invite d'emblée à une réflexion sur le type de société dans laquelle vivent et vivront les Québécoises et les Québécois. Voilà également qui oblige à s'interroger sur la place et sur la contribution des jeunes dans cette société que l'on souhaite meilleure, soucieuse d'assurer à chacun de ses membres les conditions de son plein épanouissement. Cette réflexion et ces interrogations ont été au cœur des travaux que les membres du chantier *Promouvoir une société équitable* ont effectués au cours des derniers mois. Des choix et des propositions d'actions en découlent, que le présent rapport soumet à l'ensemble de la population du Québec.

LE MANDAT ET LA COMPOSITION DU CHANTIER

D'abord, un rappel du mandat confié aux membres du chantier s'avère utile. Trois enjeux y étaient dégagés, soit :

1. Contrer la pauvreté et ses conséquences sur la détresse et l'exclusion de nombreux jeunes.
2. Favoriser l'accès des jeunes aux institutions publiques et privées.
3. Assurer une meilleure redistribution de la richesse et des charges sociales.

Les membres du chantier devaient établir des consensus sur des mesures concrètes susceptibles de lever les obstacles qui, pour chacun de ces enjeux, nuisaient à la participation pleine et entière des jeunes dans la société.

Pour mener à terme ce mandat, le chantier était placé sous la présidence conjointe de Marie-Claude Sarrazin et de Gérald Larose, entourés de Edline Brutus, Josée Jutras, Julie Lévesque, Nancy Neamtan et Michèle Rouleau, ainsi que de Roger Cadieux, Marc-André Dowd et Gary Richards.

UN RETOUR SUR LE CONCEPT D'ÉQUITÉ

Les membres du chantier ont vite convenu que leur mandat et les enjeux qui s'y rattachent devaient être interprétés à la lumière d'une compréhension commune de l'équité. Plus précisément, il s'est agi pour eux de cerner les dimensions du concept d'équité, soit : l'équité entre les groupes sociaux, l'équité entre les générations actuelles et l'équité envers les générations futures.

L'ÉQUITÉ ENTRE LES GROUPES SOCIAUX

Les jeunes du Québec, comme leurs aînés du reste, ne forment pas un tout homogène. Ils se distinguent entre autres selon leur sexe, leur race, leur langue, leur origine ethnique ou leur orientation sexuelle. Ils ne partagent pas nécessairement les mêmes convictions politiques et religieuses. Ils vivent tantôt dans les grands centres urbains, tantôt en milieu rural ou en région éloignée. De même, leur condition sociale ou leur état civil peuvent varier. Certains présentent un handicap et d'autres, des problèmes de santé physique ou mentale. Cependant, tous et toutes doivent, au-delà de leurs différences, avoir accès aux bénéfices d'une société équitable, sans discrimination, dans le respect des dispositions de la *Charte des droits et libertés de la personne*. Aussi les membres du chantier se sont-ils préoccupés des situations vécues par différents groupes de jeunes qui, en raison de leurs caractéristiques propres, se trouvent en marge de la société québécoise, aux prises avec des difficultés réelles pour s'y intégrer et pour contribuer activement à son évolution, bref, pour devenir des citoyennes et des citoyens à part entière.

L'ÉQUITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES

Force est aussi de constater que le groupe d'âge formé par les jeunes âgés de 15 à 29 ans fait face à des situations d'exclusion auxquelles les autres groupes sont moins confrontés. Ainsi, les conditions socio-économiques de la jeune génération se sont détériorées, comparativement à celles de la génération précédente. Les valeurs, les institutions et les lois sont souvent lentes à refléter la situation et les préoccupations des jeunes d'aujourd'hui, notamment en raison de leur poids démographique plus faible et de leur sous-représentation dans les lieux d'influence et de pouvoir. Aux yeux des membres du chantier, le développement d'une nouvelle solidarité entre les générations actuelles s'impose pour qu'advienne une société équitable.

L'ÉQUITÉ ENVERS LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Enfin, les membres du chantier se sont tournés vers l'avenir de manière à ancrer les bases d'une société équitable non seulement pour les générations qui y vivent aujourd'hui, mais aussi pour celles qui leur succéderont. Sous cet angle, l'équité paraît indissociable de la volonté collective d'assurer le développement durable de la société québécoise en posant des choix responsables, que ce soit en matière d'environnement, de fiscalité et de dette publique ou encore au regard des valeurs – parmi lesquelles, au premier chef, les valeurs démocratiques – et du patrimoine culturel et institutionnel légués aux générations futures.

LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX

La perspective adoptée par les membres du chantier au regard de l'équité a déterminé l'orientation de leurs travaux. Ainsi, le besoin s'est fait sentir d'examiner les enjeux sous l'angle de cinq thèmes recoupant l'une ou l'autre des dimensions de l'équité, soit : la pauvreté et les difficultés d'insertion et d'intégration des jeunes; les phénomènes de détresse psychologique et sociale; la violence; les obstacles à l'exercice de la citoyenneté; les impacts des tendances démographiques.

LA CONSULTATION THÉMATIQUE

Les membres du chantier ont ensuite jugé nécessaire de consulter sur le concept d'équité ainsi que sur chacun des thèmes retenus. Répartie sur plusieurs séances, cette consultation a permis d'obtenir l'éclairage d'experts reconnus pour leur contribution à l'avancement de la recherche et des connaissances dans leurs domaines respectifs. Ont également été sollicitées des personnes représentant des organismes jeunesse dont l'expérience et les interventions pouvaient mieux faire comprendre les réalités auxquelles les jeunes sont confrontés au quotidien. Finalement, différents organismes ont pris l'initiative de demander une rencontre avec les membres du chantier, rencontre que ces derniers ont acceptée volontiers.

Plus de 70 personnes ont participé à cette consultation.

LES PRINCIPAUX MESSAGES REÇUS

La consultation s'est avérée fertile en enseignements. Tour à tour, les personnes qui y ont participé ont témoigné de leur confiance envers la jeunesse et envers la créativité, le sens de l'initiative, l'engagement, la sagesse même dont elle sait faire preuve pour peu qu'on lui en fournisse l'occasion et les moyens. Une société équitable, c'est donc une société à l'écoute des jeunes, qui mise sur leur potentiel et sur la mobilisation des ressources de leur communauté pour leur permettre de réaliser des projets, d'acquérir leur autonomie et de réussir leur intégration sociale et professionnelle.

Une société équitable, c'est aussi une société qui met en place les conditions de réalisation du potentiel de tous les jeunes et qui refuse de tenir pour acquis que certains d'entre eux n'ont ni la capacité ni la volonté de contribuer au développement social et économique de la collectivité. Les personnes consultées ont en effet mis en évidence le caractère intolérable des situations de pauvreté,

d'exclusion et de marginalité dans lesquelles se trouvent certains jeunes du fait des préjugés tenaces dont ils sont l'objet ou encore de l'inefficacité des approches et des interventions déployées pour leur venir en aide.

Par ailleurs, les membres du chantier retiennent que les jeunes, s'ils doivent avoir des chances égales de s'intégrer à la société et d'obtenir leur juste part de la richesse collective, doivent tout autant être partie prenante aux décisions qui les concernent à titre de membres de cette société. Que ce soit à l'école, dans les milieux de travail ou dans les instances politiques, peu de place est faite aux aspirations et aux préoccupations des jeunes : leur influence et leur participation à la prise de décision demeurent insuffisantes.

Plusieurs des personnes consultées ont mis l'accent sur les écarts qui risquent de se creuser entre les générations compte tenu du vieillissement démographique de la population québécoise. Bien que l'ampleur de ces écarts et des conséquences qu'ils sont susceptibles d'entraîner pour les générations à venir soient difficiles à évaluer, des tendances lourdes sont en voie de s'installer et commandent une attention toute particulière. Ce message rejoint en outre le souci des membres du chantier pour la construction d'une société équitable qui saura relever les défis des prochaines décennies.

LES ATELIERS RÉGIONAUX

Parallèlement à cette consultation, les membres du chantier ont pris connaissance de l'ensemble des synthèses réalisées à la suite des ateliers organisés dans chacune des régions du Québec autour des thèmes des quatre chantiers. Certains membres ont de plus assisté aux ateliers tenus dans les régions suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Île-de-Montréal, Laval, Mauricie, Montérégie et Québec.

Ces ateliers ont mis en évidence la vitalité des différentes régions du Québec. Des préoccupations et des pistes de solution en ont émergé, que les membres du chantier ont intégrées à leur réflexion.

LES ORIENTATIONS

Au terme de leurs travaux, les membres du chantier dégagent quatre orientations qui forment autant de conditions nécessaires à l'avènement d'une société conséquente aussi bien avec leur compréhension de l'équité qu'avec les principaux messages livrés lors de la consultation et des ateliers régionaux :

1. Assurer l'intégration socio-économique et professionnelle des jeunes.
2. Soutenir le développement des jeunes, de leur famille et de leur communauté.
3. Favoriser l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté par tous les jeunes.
4. Léguer une société équitable aux jeunes des générations futures.

Ces orientations font l'objet des quatre sections qui suivent. Chacune d'elles propose des pistes de solution pour que le Québec et sa jeunesse soient en mesure de faire face aux enjeux liés au développement d'une société plus équitable.

CHAPITRE 1 :
ASSURER L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE
ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

La jeunesse est une étape durant laquelle chaque personne souhaite faire l'acquisition progressive de son autonomie et de la maîtrise de sa vie. À cet égard, l'entrée et le maintien sur le marché du travail revêtent une importance considérable. Pourtant, le trajet est à ce point semé d'embûches que certains jeunes parviennent difficilement à le franchir. D'autres se retrouvent sur des voies d'évitement, quand ils ne décrochent pas carrément en cours de route. Quelques constats suffisent à cerner les principales causes de l'exclusion socio-économique et professionnelle de ces jeunes.

LES PRINCIPAUX CONSTATS

LE RAJEUNISSEMENT DE LA PAUVRETÉ

Un écart de plus en plus grand s'est creusé entre les jeunes de 15 à 24 ans et les autres groupes. Ainsi, le taux de faible revenu est passé de 50 % à environ 45 % pour l'ensemble de la population entre les années 1970 et 1990, augmentant de 50 % à plus de 70 % pour les moins de 25 ans durant cette même période. La pauvreté s'est également accrue depuis 25 ans parmi les jeunes familles et, notamment, parmi les familles monoparentales dirigées par une femme.

UN PARCOURS DIFFICILE VERS L'AUTONOMIE

Les difficultés liées à l'intégration à l'emploi

Dans l'ensemble, les jeunes connaissent des difficultés d'intégration à l'emploi plus importantes qu'avant. On assiste entre autres à la création d'une certaine hiérarchie des « sans emploi », selon qu'ils sont bénéficiaires de l'assurance emploi, prestataires de la sécurité du revenu ou sans chèque, c'est-à-dire privés de l'aide financière de l'État. Cette dernière catégorie, qui compte davantage de jeunes, ne reçoit pas non plus les services d'aide à l'intégration à l'emploi auxquels ont accès les « sans emploi » des autres catégories.

Des emplois plus précaires

Les jeunes et, plus particulièrement, les jeunes femmes occupent de plus en plus des emplois atypiques, plus précaires et associés à de moins bonnes conditions de travail et à une protection sociale moindre.

On observe une forte croissance de l'emploi à temps partiel chez les jeunes de moins de 25 ans. Cette tendance est accompagnée d'une restriction des critères d'admissibilité à l'assurance emploi. Seulement 24 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui perdent leur emploi y avaient accès en 1997, comparativement à

78 % en 1989. Cette diminution a particulièrement affecté les jeunes femmes, leur taux d'admissibilité ayant chuté de 74 % à 19 % pour cette même période.

Cette situation a des conséquences importantes. Elle entraîne ainsi le refoulement d'un nombre croissant de « sans emploi » vers les programmes de la sécurité du revenu, ce qui accentue les effets stigmatisants de la non-participation au marché du travail. Elle vient gonfler les rangs des jeunes chômeuses ou chômeurs qui, âgés de moins de 18 ans, ne peuvent toucher de prestations de la sécurité du revenu et se retrouvent sans chèque. Elle diminue enfin l'accessibilité aux services d'aide à l'intégration à l'emploi qui comptent parmi leurs critères d'admissibilité celui d'avoir au préalable été bénéficiaires de l'assurance emploi.

Un taux d'assistance sociale en progression chez les jeunes

Le taux d'assistance sociale des jeunes âgés de 18 à 24 ans est passé de 3,9 % en 1975 à 9,1 % en 1998 : près d'un jeune sur 10, surtout des personnes seules et des chefs de famille monoparentale, est donc inscrit à la sécurité du revenu. Les jeunes de moins de 30 ans aptes au travail, mais actuellement à l'aide sociale, y ont passé en moyenne la moitié de leur vie adulte.

La présence à l'aide sociale est inversement proportionnelle à la scolarité atteinte. De plus, l'expérience de travail des jeunes prestataires de moins de 30 ans est souvent liée à des emplois faiblement qualifiés et à des secteurs d'activité moins diversifiés.

Six jeunes prestataires sur 10 âgés de 18 à 20 ans sont issus d'une famille qui a elle-même bénéficié de l'aide sociale.

Des écarts sur le plan de la réussite scolaire

Le décrochage scolaire est une réalité principalement masculine : 35,7 % des jeunes garçons n'avaient pas obtenu de diplôme secondaire à 20 ans, comparativement à 24,8 % des jeunes filles.

Bien que le phénomène du décrochage scolaire n'ait pas la même ampleur chez les filles, ses effets sont aussi importants pour elles et se répercutent sur le marché du travail. Elles s'en tirent alors moins bien que les garçons sur le plan de l'emploi : ceux-ci occupent un emploi dans une proportion plus importante que les filles et gagnent en moyenne un salaire plus élevé. On souligne aussi que la grossesse à l'adolescence est une des causes du décrochage scolaire des filles et que ses conséquences, telle la pauvreté, risquent d'être durables.

Des barrières supplémentaires pour certains jeunes

Si l'intégration socio-économique et professionnelle des jeunes Québécoises et Québécois fait parfois figure de véritable course à obstacles, elle est plus difficile encore à réaliser pour un jeune vivant avec un problème de santé mentale ou avec un handicap ou encore pour un jeune issu de l'immigration, surtout s'il appartient à une minorité visible. Elle l'est également pour un jeune autochtone. Alors que les jeunes autochtones âgés de 15 à 24 ans forment environ le quart de la population autochtone, près de la moitié d'entre eux n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaires. Leur taux de chômage est en outre plus marqué que celui des jeunes non autochtones.

De plus, la situation est critique pour les adolescentes et les adolescents qui n'ont pas accès aux mêmes ressources et services de soutien à l'intégration que les jeunes âgés de 18 ans ou plus.

On souligne enfin que les jeunes femmes ainsi que les jeunes des communautés culturelles n'obtiennent pas, sur le marché du travail, les bénéfices auxquels leur réussite scolaire leur permettrait de prétendre.

DES GAINS INSUFFISANTS CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

La persistance de la pauvreté et des difficultés d'intégration en emploi des jeunes met en évidence des lacunes dans les stratégies déployées jusqu'à ce jour pour empêcher l'exclusion des jeunes et sa reproduction d'une génération à une autre.

Ainsi, lorsqu'elles visent des jeunes ayant connu des périodes plus ou moins longues d'exclusion, les stratégies de rattrapage donnent peu de résultats. Un jeune sur sept aptes au travail qui s'inscrit à la sécurité du revenu avant son 21^e anniversaire s'y trouve toujours 11 ans après. Les politiques et les programmes ne tiennent pas toujours suffisamment compte des besoins particuliers de certains groupes de jeunes, dont les jeunes handicapés, ceux qui doivent quitter leur région pour poursuivre leurs études ou obtenir un emploi ou encore ceux qui, décrocheurs et sans emploi, n'ont pas l'âge requis pour bénéficier de la sécurité du revenu ou des mesures d'aide à l'intégration à l'emploi.

LES DÉFIS

Devant ces constats, les membres du chantier sont convaincus que le Québec ne remportera la victoire sur la pauvreté d'un nombre croissant de jeunes que s'il relève les défis suivants :

1. Assurer la qualification de tous les jeunes.
2. Adapter les politiques et les programmes sociaux.
3. Soutenir l'intégration professionnelle et l'entrepreneuriat, individuel ou collectif, des jeunes.

ASSURER LA QUALIFICATION DE TOUS LES JEUNES

Il est parfois des évidences qu'on n'énoncera jamais trop : le caractère inacceptable d'une société dans laquelle près de 20 % des jeunes n'obtiendront jamais de diplôme d'études secondaires en est une. C'en est une autre aussi que d'affirmer le lien direct entre, d'une part, la sous-scolarisation et, d'autre part, la pauvreté et les difficultés d'insertion et d'intégration professionnelle de ces jeunes.

Pour les membres du chantier, l'école ne remplit qu'en partie la mission qui est la sienne : la qualification de tous les jeunes, c'est-à-dire le développement, par chacun d'eux, et la reconnaissance des compétences, académiques ou autres, qui lui permettront de s'intégrer de façon harmonieuse à la société et, selon son choix, de poursuivre ses études ou d'entrer sur le marché du travail. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, parmi lesquels : la fixation à 16 ans de l'âge au-delà duquel l'école n'est plus tenue d'assumer ses responsabilités en matière de scolarisation; la rigidité du curriculum scolaire et son manque d'adaptation aux besoins particuliers de certains jeunes; une « diplomation » qui repose sur la valorisation des acquis académiques, au détriment des compétences développées hors du milieu scolaire; le manque d'adaptation de l'école et, notamment, du secteur de la formation professionnelle, aux exigences du marché du travail. Autre facteur : une école qui fonctionne trop souvent en vase clos, qui fait de l'éducation des élèves sa chasse gardée sans avoir à assumer la responsabilité des exclus qu'elle produit et à en rendre compte.

Pour les membres du chantier, plus question que les élèves qui s'intègrent mal au cheminement strictement académique soient laissés pour compte et qu'ils sortent de l'école sans qualification, faute d'avoir pu s'inscrire dans des parcours différents et obtenu l'aide nécessaire. Des changements s'imposent, qui remettent en question des pratiques et des mentalités. Plus particulièrement, l'école doit travailler en liens

étroits avec les familles et les ressources de la communauté, à l'intérieur de ses murs comme à l'extérieur.

Il convient donc de préciser la responsabilité de l'école et, plus largement, du réseau de l'éducation au regard de chaque jeune, ce qui implique :

- la possibilité, pour tout élève, d'obtenir dans l'école une aide individualisée, notamment pour faciliter son accès à des réseaux de pairs aidants ou d'adultes signifiants, à des ressources ou à des services de la communauté ainsi qu'à des activités qui lui permettraient de se développer sur les plans social, sportif, culturel, etc.;
- une plus grande reconnaissance des acquis et des compétences autres qu'académiques et, plus particulièrement, de ceux qui sont associés à des expériences de participation communautaire;
- l'adaptation des stratégies d'intervention en matière de décrochage scolaire des garçons aussi bien que des filles;
- un enseignement ainsi qu'une orientation scolaire et professionnelle exempts de discrimination;
- une consolidation et une diversification du secteur de la formation professionnelle;
- un arrimage plus étroit de la formation scolaire et des exigences du marché du travail.

Recommandation 1

- Que le gouvernement procède, d'ici l'automne 2000, aux modifications requises pour que l'école et, plus largement, le réseau de l'éducation apportent leur contribution à la qualification de 100 % des jeunes, et ce, de concert avec les parents et avec les ressources du milieu.

Les partenaires

- ❖ Le ministère de l'Éducation
- ❖ Les commissions scolaires et les écoles (conseils d'établissement, conseils d'élèves, directeurs, enseignants)
- ❖ Les syndicats
- ❖ Les parents
- ❖ Les entreprises
- ❖ Les municipalités
- ❖ Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, dont les CLSC et les Centres jeunesse
- ❖ Les groupes communautaires et les groupes socio-économiques

Il s'agit en sorte de permettre l'exercice d'une responsabilité collective vis-à-vis de la qualification et de l'intégration des jeunes, responsabilité que l'école ne peut remplir seule, privée de l'apport des partenaires du milieu.

ADAPTER LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES SOCIAUX

Malgré les sommes importantes consacrées aux politiques et aux programmes sociaux, on a constaté l'appauvrissement des jeunes, la diminution de leur taux de participation au marché du travail et la progression de leur taux d'assistance sociale. Des choix doivent être faits, reposant sur une vision globale des difficultés éprouvées par les jeunes et des moyens pour les surmonter. Pour les membres du chantier, ces moyens doivent entre autres contribuer à :

- la mise en place de conditions assurant le développement de tous les jeunes;
- une plus grande reconnaissance des réalités des adolescentes et des adolescents;
- l'amélioration des mesures d'aide à l'intégration en emploi.

Des conditions assurant le développement de tous les jeunes

Jusqu'à ce jour, la volonté d'assurer à toutes et à tous l'égalité des chances s'est souvent traduite par une offre indifférenciée des mêmes moyens ou services à chaque personne, sans égard aux résultats atteints. Celles et ceux qui auraient bénéficié d'un soutien ou d'une aide supplémentaire ont souvent fait les frais de ces interventions « mur à mur », conçues dans la méconnaissance de leurs besoins, de leurs caractéristiques et de celles de leur milieu. En certains domaines, non seulement les écarts n'ont pas été résorbés, mais encore ils se sont creusés.

Les membres du chantier sont convaincus qu'il faut rompre avec cette logique, notamment en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion socio-économique des jeunes.

Il apparaît ainsi nécessaire :

- d'investir dans les politiques sociales destinées aux plus petits (de 0 à 12 ans) et aux jeunes familles en difficulté, dont les familles monoparentales, afin d'agir sur les conditions qui engendrent la pauvreté et l'exclusion;
- d'intervenir plus massivement dans les milieux défavorisés et dans les communautés en détresse;

- de soutenir les jeunes et, plus particulièrement, celles et ceux qui sont seuls et privés d'un accès aux sources habituelles d'entraide – la famille, par exemple – en développant à leur intention des structures d'accueil et d'hébergement;
- d'étendre les mesures d'action positive en faveur des jeunes et, de façon plus spécifique, les plans d'embauche pour les personnes handicapées ainsi que les programmes d'accès à l'égalité pour celles et ceux qui font partie de groupes discriminés tels que les femmes, les membres des minorités visibles et les autochtones.

Recommandation 2

- Que le gouvernement adopte une loi sur l'équité en emploi visant l'ensemble des ministères et des organismes de la fonction publique, les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les sociétés d'État ainsi que les municipalités quant aux programmes d'accès à l'égalité pour les groupes qui se butent à des pratiques discriminatoires en matière d'emploi, soit les femmes, les minorités visibles et les autochtones.
- Que cette loi précise l'obligation, pour toute entreprise contractant avec ces institutions, d'appliquer des programmes d'accès à l'égalité à l'égard des personnes appartenant à l'un ou l'autre des groupes identifiés.
- Que soient prévus les moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'accès à l'égalité.
- Qu'au Sommet, tous les partenaires prennent l'engagement de refléter le plus rapidement possible, dans leur main-d'œuvre, toutes les composantes de la société québécoise, dont les minorités visibles.

Les partenaires

- ❖ Les ministères (dont les ministères suivants : Relations avec les citoyens et Immigration, Éducation, Santé et Services sociaux, Affaires municipales et Métropole), les organismes publics et les sociétés d'État.
- ❖ Les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
- ❖ Les municipalités et les organismes supramunicipaux et régionaux.
- ❖ Les entreprises.
- ❖ Les syndicats.

Les membres du chantier sont convaincus que les programmes d'accès à l'égalité constituent une avenue prometteuse. Ces programmes visent en effet à éliminer les pratiques qui reproduisent la discrimination systémique dont certains groupes font l'objet. Jusqu'à ce jour, toutefois, leur déploiement dans un nombre restreint de milieux de travail et, surtout, l'insuffisance des moyens consacrés à leur mise en

application en ont réduit l'impact, lacunes que la précédente recommandation vise justement à combler.

Une plus grande reconnaissance des réalités des adolescentes et des adolescents

C'est avec force que les personnes rencontrées par les membres du chantier ont souligné les difficultés d'intégration que connaissent les adolescentes et les adolescents. Elles ont entre autres fait état de la situation des jeunes de moins de 18 ans qui, après un abandon scolaire et avant d'occuper un emploi ouvrant droit aux prestations d'assurance emploi, ne sont admissibles ni à la sécurité du revenu, ni aux mesures actives de développement de l'employabilité offertes par Emploi-Québec. Plusieurs ont aussi décrit la situation des jeunes qui, au fur et à mesure qu'ils se rapprochent de l'âge de la majorité, font les frais des compressions budgétaires dans les services sociaux : compte tenu des ressources limitées, des priorités d'interventions sont établies qui réduisent l'accessibilité des jeunes de 15 à 17 ans aux services et aux ressources.

Tout se passe comme si la période de l'adolescence se retrouvait régulièrement entre deux chaises : les adolescentes et les adolescents sont soit trop jeunes, soit trop vieux pour relever du champ d'application des divers programmes, politiques ou mesures sectorielles. Mais il y a plus : dans les stratégies de développement social et économique, les adolescentes et les adolescents sont trop souvent oubliés comme si, hors de l'école, on ne parvenait pas vraiment à leur trouver une place. Cette situation n'a pas sa raison d'être, d'autant qu'elle laisse perdurer et s'approfondir l'exclusion sociale et économique de bon nombre d'adolescentes et d'adolescents.

Les membres du chantier estiment donc qu'il faut :

- donner aux adolescentes et aux adolescents accès à des projets d'apprentissage qui favoriseraient l'estime de soi, le développement de leur sens de l'initiative, de leur créativité et de leur autonomie ainsi que leur sentiment d'appartenance et leur intégration à la société;
- s'assurer que la réalité des jeunes de 15 à 17 ans sera prise en compte dans toutes les stratégies de développement social et économique;
- modifier les critères d'admissibilité aux mesures d'aide à l'intégration en emploi de manière à ce que chaque jeune puisse participer à une mesure, y compris celle ou celui de moins de 18 ans qui a décroché de l'école, qui est sans emploi et qui ne reçoit pas de prestations de la sécurité du revenu.

Recommandation 3

- Que le gouvernement élabore un plan d'action assurant la cohérence d'ensemble des politiques sociales et des interventions gouvernementales destinées aux adolescentes et aux adolescents.
- Que le gouvernement adapte ses politiques afin d'intégrer les adolescentes et les adolescents dans les stratégies de développement économique et social.

Les partenaires

- ❖ Les ministères et les organismes gouvernementaux
- ❖ Les centres régionaux et locaux de développement
- ❖ Les municipalités
- ❖ Les commissions scolaires et les écoles
- ❖ Les régies régionales et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux
- ❖ Les groupes communautaires et les groupes socio-économiques
- ❖ Les Forums jeunesse

Les mesures d'aide à l'intégration en emploi

Les règles fixées par l'*Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail* font en sorte que la majeure partie des budgets versés par le gouvernement fédéral est consacrée aux seules personnes qui ont au préalable touché des prestations d'assurance emploi. Le resserrement des critères d'admissibilité à l'assurance emploi se répercute donc sur l'accessibilité aux services et réduit la marge de manœuvre d'Emploi-Québec. De plus, le fardeau ainsi transféré au secteur de la sécurité du revenu s'en trouve considérablement alourdi.

Par ailleurs, les mesures d'aide à l'intégration en emploi ont une efficacité variable. Dans ce contexte, l'obligation faite aux jeunes prestataires de la sécurité du revenu de participer à ces mesures paraît injustifiée : d'une part, les ressources qui y sont affectées ne permettent pas d'offrir aux jeunes des parcours de qualité, et donc de leur ouvrir une perspective d'intégration socioprofessionnelle durable; d'autre part, cette obligation alimente les préjugés à l'endroit des jeunes puisqu'elle laisse entendre qu'il faut les contraindre alors qu'ils participent déjà aux diverses mesures disponibles dans une proportion supérieure aux autres groupes d'âge.



Pour les membres du chantier, des actions sont nécessaires au regard des mesures d'aide à l'intégration en emploi. Elles ne suffisent toutefois pas. La réussite de l'intégration ne peut en effet être dissociée des conditions dans lesquelles vivent les personnes inscrites à l'une ou l'autre des mesures, ce qui suppose que l'on intervienne également en matière de sécurité du revenu.

Recommandation 4

- Que le gouvernement procède à une révision en profondeur des mesures d'aide à l'intégration en emploi, révision inspirée entre autres des principes suivants :
 - l'inscription à une mesure active doit être volontaire, et non contrainte, ce qui suppose en corollaire l'abolition des parcours obligatoires pour les jeunes;
 - l'intervention doit être personnalisée, c'est-à-dire qu'elle doit être souple et tenir compte des besoins de chaque jeune, des obstacles qu'il doit surmonter avant de participer à une mesure (ex. problèmes de transport ou de gardiennage) ainsi que des changements de parcours qui peuvent s'avérer nécessaires;
 - l'intervention doit survenir le plus rapidement possible;
 - une cohérence accrue des règles applicables aux divers fonds gérés par Emploi-Québec, ce qui suppose notamment que des assouplissements soient introduits à l'*Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail* pour améliorer l'accessibilité aux mesures de développement de l'employabilité.
- Que le montant des prestations de la sécurité du revenu ne puisse se situer en deçà d'un barème plancher assurant aux prestataires un revenu de base adéquat, bonifié advenant l'inscription d'un prestataire à un parcours axé non seulement sur son intégration socioprofessionnelle, ce que visent les mesures d'aide à l'intégration en emploi, mais encore sur son insertion sociale et sur son engagement communautaire.

Les partenaires

- ❖ Le ministère de la Solidarité sociale et Emploi-Québec
- ❖ Les groupes communautaires, les services externes de main-d'œuvre, etc.
- ❖ Les employeurs des entreprises d'économie sociale ainsi que des entreprises publiques et privées

Le seuil minimal des prestations faisant ainsi l'objet d'une garantie de versement inconditionnelle – sauf en cas de fraude – devrait à tout le moins correspondre au niveau auquel il se situe aujourd'hui, sans réduction pour des motifs liés notamment au partage d'un logement. Ce seuil pourra être rehaussé au terme d'une période d'expérimentation n'excédant pas deux ans. De plus, il faudrait revoir la notion de contribution parentale pour les jeunes en rupture avec leur famille ou provenant de familles à faible revenu.

Certains des principes énoncés ci-dessus se retrouvent dans le projet *Solidarité jeunesse*, expérience pilote annoncée en septembre dernier par le ministre de la Solidarité sociale. Bien qu'il soit trop tôt pour en mesurer l'impact, ce projet semble marquer un pas dans la bonne direction. Il faudra s'assurer que l'ensemble des organismes associés au développement économique et social pourront contribuer à la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, les membres du chantier estiment que le Fonds de lutte contre la pauvreté fait partie des moyens susceptibles de favoriser l'insertion de jeunes en emploi, tout en bénéficiant aux organismes qui accueillent ces derniers. Ils croient en outre que des représentants jeunes devraient faire partie du comité aviseur du Fonds.

Recommandation 5

- Que le gouvernement reconduise le Fonds de lutte contre la pauvreté en l'inscrivant notamment dans la stratégie d'insertion des jeunes.

Les partenaires

- ❖ Le ministère de la Solidarité sociale
- ❖ Les groupes communautaires et les groupes socio-économiques

SOUTENIR L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET L'ENTREPRENEURIAT, INDIVIDUEL OU COLLECTIF, DES JEUNES

Le chômage des jeunes et la précarité de leurs emplois constituent des freins importants dans leur démarche vers l'autonomie et l'intégration dans la société. En conséquence, il importe de soutenir leur intégration en emploi et de favoriser la création, par les jeunes, de leurs propres entreprises, dont des entreprises d'économie sociale ou des coopératives.

Des collectivités qui se mobilisent

Faire de la place aux jeunes en emploi ne relève pas seulement, ni même peut-être de façon principale, du gouvernement. Certes, celui-ci peut, à titre d'employeur, donner l'exemple et s'assurer du renouvellement de l'effectif de la fonction publique. D'autres acteurs ont cependant un rôle à jouer dans l'insertion et l'intégration des jeunes en emploi.

À titre d'exemple, les Centres d'amitié autochtones contribuent à briser l'isolement des jeunes autochtones et à contrer les conséquences de leur acculturation pour renforcer à la fois leur identité culturelle et leur participation à la société

québécoise. Ils organisent entre autres des activités de formation en vue de l'acquisition et du développement, par les jeunes autochtones, de compétences nécessaires à l'insertion en emploi. Il y aurait lieu que ces compétences soient reconnues et que les Centres d'amitié autochtones puissent en attester.

Les membres du chantier soutiennent ainsi que :

- chaque communauté doit veiller à préparer la relève et offrir aux jeunes l'accès à des ressources leur permettant de développer et de réaliser des projets utiles, qui s'intègrent dans la dynamique locale;
- la concertation des partenaires des réseaux publics, privés et communautaires, actifs dans chaque communauté et concernés par la situation des jeunes, doit porter aussi bien sur l'identification des problèmes à résoudre et des solutions à privilégier que sur la mise en œuvre et le suivi des actions entreprises;
- les entreprises devraient s'engager à produire un bilan social faisant état notamment de leurs réalisations en matière d'intégration socio-économique et d'insertion au travail des jeunes;
- dans tous les milieux, on doit se préoccuper des conditions à mettre en place pour faciliter les apprentissages requis et l'acquisition, par les jeunes, des connaissances et du savoir-faire dont dépendra la réussite de leur intégration (ex. implantation de programmes de « mentorat » ou de jumelage, reconnaissance des activités de formation organisées par les Centres d'amitié autochtones).

Des incitatifs à l'intégration socio-économique des jeunes

Si la participation des jeunes au marché de l'emploi et, plus largement, au développement de leur communauté repose sur la mobilisation locale de l'ensemble des partenaires, des mesures concrètes d'appui aux actions et aux projets issus de cette mobilisation doivent encourager celles et ceux qui y contribuent.

À cet égard, les membres du chantier considèrent avec le plus grand intérêt diverses mesures expérimentées avec succès dans les pays de l'OCDE. En Italie, par exemple, le Parlement a adopté en 1991 une loi sur les coopératives sociales. Cette loi s'applique aussi bien aux coopératives qui gèrent des services sociosanitaires et éducatifs, à l'instar de plusieurs groupes communautaires du Québec, qu'à celles dont les activités plus diversifiées sont réalisées par un effectif comptant au moins 30 % de personnes défavorisées sur le plan de l'emploi. Afin d'encourager le développement de ces entreprises, la loi leur donne priorité pour passer des contrats à égalité de coût avec les pouvoirs publics.

En France, une politique publique en vigueur depuis 1993 permet de prendre en considération des critères relatifs à l'emploi et à la lutte contre l'exclusion pour l'attribution sur appel des marchés publics.

Aux États-Unis, devant la discrimination systématique à laquelle font face les communautés noire et hispanique, le gouvernement a mis en place une politique favorisant des entreprises détenues par des membres de ces communautés.

La transposition au Québec de mesures inspirées de ces expériences présenterait un double avantage : d'une part, elle permettrait de soutenir la croissance du secteur de l'économie sociale; d'autre part, elle pourrait stimuler l'entrepreneuriat des jeunes et l'embauche de jeunes en difficulté.

En conséquence, les membres du chantier soumettent la recommandation qui suit.

Recommandation 6

- Que le gouvernement adopte d'ici mars 2000 une politique qui établirait l'obligation, pour les administrations et les entreprises publiques, d'effectuer un pourcentage déterminé de leurs achats de produits et de services auprès des entreprises d'économie sociale qui embauchent des jeunes en difficulté dans la proportion établie par la politique ou qui sont gérées soit par des jeunes, soit par des jeunes et des adultes plus âgés dans une dynamique intergénérationnelle.
- Que les grandes entreprises profitent du Sommet du Québec et de la jeunesse pour prendre l'engagement d'adopter le même comportement.

Les partenaires

- ❖ Le gouvernement fixera le pourcentage des achats réservé aux entreprises d'économie sociale. Ce pourcentage devrait être modeste au départ – 2%, par exemple. Après évaluation des impacts de la politique, le gouvernement jugera de l'opportunité de réserver une plus grande part du marché aux entreprises visées.
- ❖ Le Chantier de l'économie sociale sera responsable de la création du système de courtage à guichet unique qui recueillera les soumissions des entreprises et qui assurera la répartition des occasions d'affaires, en étroite collaboration avec les régions.
- ❖ Ces entreprises devraient bien sûr respecter les normes fixées par les acheteurs en ce qui a trait à la qualité et à la compétitivité des prix des biens et des services offerts.

Cette dernière recommandation ouvre une autre piste de solution aux difficultés éprouvées par les jeunes pour réussir leur intégration à la société et pour être en mesure de participer pleinement à son développement. Elle apparaît d'autant plus prometteuse qu'elle favorise l'intégration en emploi à travers le développement de l'entrepreneuriat collectif des jeunes.

CHAPITRE 2 :
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES,
DE LEUR FAMILLE ET DE LEUR COMMUNAUTÉ

L'enfance et la jeunesse constituent des étapes déterminantes qui façonnent l'être humain. Une société équitable doit permettre à tous les jeunes de connaître un développement harmonieux, de grandir dans un contexte favorable et de trouver réponse à leurs besoins. Pour les membres du chantier, le soutien du développement des jeunes, de leur famille et de leur communauté constitue une voie d'action à privilégier.

Les défis sociaux sont multiples. Ils se situent aujourd'hui dans un contexte social et économique qui rend nécessaires la prise de décision et le choix de mesures bien définies et cohérentes par l'ensemble des groupes et des acteurs qui interviennent auprès des jeunes et des familles.

Cela nous oblige à mettre de l'avant une approche globale, tant dans les actions à caractère préventif que dans les interventions requises par les jeunes vivant des situations problématiques particulières. Cette approche globale touche à l'ensemble des conditions de vie et à leurs impacts sur le développement social ou psychologique des jeunes. Bien sûr, elle s'adresse directement aux jeunes, mais aussi aux personnes qui les entourent et qui contribuent à leur développement, dont les parents en tout premier lieu.

LES PRINCIPAUX CONSTATS

La majorité des jeunes connaissent un développement relativement harmonieux et s'intègrent facilement dans leurs différents milieux de vie. Cependant, certains jeunes ainsi que leur famille connaissent des problèmes liés à la pauvreté, à la monoparentalité, à la détresse psychologique, à la violence conjugale et familiale, etc. Leurs difficultés peuvent parfois être si importantes qu'elles compromettent leur développement et entravent leur capacité de prendre leur place dans la société. En effet, de plus en plus de jeunes sont en proie à l'exclusion sociale, comme en témoigne notamment l'ampleur des phénomènes de détresse psychologique et sociale, et de violence.

DES TAUX DE DÉTRESSE ET DE SUICIDE ÉLEVÉS

Le taux de détresse psychologique des jeunes est élevé. Tandis que 26,5 % de la population présente un niveau élevé de détresse psychologique, le taux de détresse atteint 35,2 % chez les jeunes de 15 à 24 ans; il se situe à 30 % pour les jeunes hommes et à 41 % pour les jeunes femmes du même groupe d'âge. Ce sont les plus jeunes qui en souffrent le plus, soit ceux qui ont le moins de contrôle sur leur vie. Plusieurs facteurs sont en cause, dont l'incertitude qui entoure les perspectives d'avenir, les difficultés d'insertion professionnelle, la précarité des emplois, le manque d'estime de soi.

Depuis le début des années 1990, on observe une tendance générale à la hausse de la mortalité par suicide. Le suicide est la première cause de décès chez les jeunes hommes de 15 à 29 ans, tandis que les jeunes femmes de 15 à 19 ans affichent le plus haut taux d'hospitalisation pour les tentatives de suicide. Le taux de suicide observé chez les jeunes autochtones est particulièrement élevé.

On remarque de plus un rajeunissement de la population itinérante et sa concentration dans les grandes villes. À Montréal, 39 % des personnes fréquentant les refuges pour itinérants ont moins de 30 ans et 5 % d'entre elles sont mineures.

Certains jeunes éprouvent des difficultés graves associées à la toxicomanie et aux problèmes de santé mentale. Ils nécessitent souvent des interventions plus spécialisées.

DES PROBLÈMES DE VIOLENCE INQUIÉTANTS

Des troubles du comportement se manifestent aussi chez les jeunes, surtout les jeunes hommes. En 1995-1996, 24 000 adolescentes et adolescents âgés de 12 à 17 ans ont fait l'objet d'une intervention en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Des études conduites auprès de jeunes de gangs de rue établissent des liens entre les difficultés d'intégration des jeunes, notamment des jeunes issus des communautés culturelles, et la violence qu'ils développent.

Selon les experts rencontrés, on observe une progression des comportements violents adoptés par les jeunes dans les relations amoureuses, à l'occasion de ruptures et dans les situations de grossesse. Les femmes de 18 à 24 ans sont particulièrement touchées par la violence : une enquête de Statistique Canada révèle qu'elles sont les plus susceptibles d'avoir subi des crimes de violence physique ou sexuelle dans les 12 mois précédant l'enquête.

Autour de 25 000 signalements sont retenus en moyenne chaque année en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. De ce nombre, près de 10 000 jeunes de moins de 18 ans seront suivis pour des situations sérieuses liées à l'abandon, à la négligence, aux abus sexuels, à de mauvais traitements physiques ou à des troubles du comportement.

UN CLOISONNEMENT DES STRUCTURES, DES SERVICES ET DES PRATIQUES

Malgré les efforts et les énergies investis pour aider les jeunes vivant des difficultés sur les plans psychologique et social, beaucoup reste à faire, notamment pour favoriser une meilleure concertation et une plus grande cohérence des secteurs visés et pour mieux soutenir le développement des jeunes, de leur famille et de leur communauté.

Ainsi, l'intervention a généralement porté sur les problèmes à résoudre, donnant prise à une approche individuelle, fragmentée. Si cette approche a permis de développer des compétences et une expertise plus spécialisées, elle a par ailleurs contribué à un cloisonnement des structures, des services et des pratiques. Elle a également entraîné une concentration des ressources disponibles dans les services du type curatif, au détriment des interventions à caractère préventif. Bien que le traitement des problèmes sociaux soit toujours nécessaire, il s'avère insuffisant : encore faut-il, en effet, aller à la source de ces problèmes et agir sur les conditions de développement des jeunes et de leur famille en améliorant leurs conditions de vie et leurs milieux de vie.

On remarque également un manque de cohérence des interventions publiques. Des approches contradictoires sont appliquées en concurrence à l'égard des problèmes sociaux que vivent les jeunes : certaines sont axées sur la répression, tandis que d'autres visent l'établissement d'une relation d'aide.

Enfin, on observe une surmédicalisation dans le traitement des problèmes que connaissent les enfants et les jeunes. C'est entre autres le cas du traitement de l'hyperactivité, qui a conduit à une augmentation importante de la consommation du Ritalin.

LES DÉFIS

D'entrée de jeu, les membres du chantier réaffirment qu'il faut reconnaître les jeunes comme des citoyennes et des citoyens à part entière et miser sur leur potentiel et sur leur capacité. Compte tenu de ce principe et des constats qui précèdent, ils identifient trois défis prioritaires :

1. Revoir les façons d'intervenir.
2. Soutenir les familles et les réseaux naturels.
3. Miser sur le développement des communautés.

REVOIR LES FAÇONS D'INTERVENIR

Il y a lieu de redéfinir les approches en matière de réduction de la détresse chez les jeunes pour mieux répondre aux besoins des jeunes et des familles, d'une part, et pour davantage tenir compte des conditions à l'origine des problèmes de détresse, d'autre part.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'une approche globale centrée sur le développement des jeunes apparaît essentielle car le soutien au développement des jeunes ne peut pas être l'apanage exclusif d'un seul secteur d'intervention. Les parents d'abord, mais aussi l'ensemble des adultes signifiants dans les différents milieux de vie fréquentés par les jeunes contribuent à leur développement.

Cette mobilisation suppose des formes de concertation variées pour favoriser de meilleurs arrimages et une cohérence accrue entre les approches et les moyens d'action déployés pour lutter contre les divers problèmes sociaux qui affectent les jeunes.

Pour les membres du chantier, une approche globale favorisant le développement de tous les jeunes mise sur des actions de promotion et de prévention efficaces avant que surviennent des problèmes de détresse et d'exclusion sociale. L'accent doit davantage porter sur des actions destinées à assurer aux jeunes ou à leur famille des conditions d'existence favorables à leur développement.

L'accent sur la promotion et sur la prévention

Les activités de promotion visent à accroître le bien-être personnel et collectif des jeunes. À cette fin, elles mettent l'accent sur le renforcement de leurs compétences et de leur capacité personnelle d'adaptation à leur milieu et sur la création des conditions favorables à leur développement. Elles s'adressent aux jeunes dans leur ensemble. Elles peuvent aussi s'adresser à des groupes particuliers de la population en vue d'agir sur les conditions de développement liées à un milieu de vie particulier, par exemple l'école, ou sur les conditions relatives à une étape déterminée du développement des jeunes, qu'il s'agisse de la naissance ou encore de l'entrée à l'école.

La prévention vise, pour sa part, la réduction de l'incidence des problèmes chez les jeunes en s'attaquant aux facteurs de risque et aux conditions défavorables à la santé et au bien-être. Elle s'adresse aux individus et aux groupes particuliers exposés à de tels facteurs ou conditions. Les activités de prévention doivent être adaptées aux réalités des différents groupes, comme les femmes, les communautés culturelles, les autochtones ou encore les gais et les lesbiennes.

Les membres du chantier considèrent qu'il faut :

- intensifier les actions de prévention et de promotion dans une perspective de développement social des communautés;
- consolider le virage préventif, notamment par des actions visant le développement d'habiletés personnelles et sociales ainsi que l'acquisition de l'estime de soi chez les jeunes enfants, les adolescentes et les adolescents;
- intervenir de façon précoce auprès des plus petits afin d'éviter que ceux-ci requièrent plus tard des interventions plus lourdes;
- intervenir de façon plus soutenue auprès des groupes vulnérables.

De la répression à l'établissement d'un climat de confiance

Devant les divers problèmes sociaux qui touchent les jeunes, comme la toxicomanie ou le phénomène des jeunes de la rue, on observe un manque de cohérence des interventions publiques. Des approches antagonistes, axées sur la répression ou, au contraire, sur l'établissement d'une relation d'aide avec les jeunes, sont appliquées en concurrence sur le terrain, provoquant un gaspillage d'énergies et de ressources.

Pour remédier à cette situation, il y a lieu de privilégier une approche qui reconnaît les jeunes comme citoyens et qui rend prioritaire l'accès à une aide lorsque nécessaire.

Dans le domaine des problèmes sociaux touchant les jeunes, l'intervention publique doit viser :

- le développement de la capacité de l'individu de faire des choix responsables;
- la création d'un environnement qui favorise un accès concret à de l'aide et qui facilite l'établissement d'un lien de confiance entre les jeunes et les intervenants.

SOUTENIR LES FAMILLES ET LES RÉSEAUX NATURELS

Les conditions de vie des familles sont déterminantes pour le développement des enfants et des jeunes. Elles le sont également dans l'apparition des difficultés auxquelles ceux-ci sont confrontés. Les familles, les parents et les réseaux naturels

représentent les agents les plus importants pour le développement des enfants et des jeunes. Pour les membres du chantier, le soutien aux familles est essentiel car il permet à l'enfant de se développer dans un environnement stimulant. En conséquence, on doit soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle.

Un environnement stimulant pour l'enfant

Pour se développer harmonieusement, les enfants doivent pouvoir évoluer et apprendre dans un contexte favorable qui répond à leurs différents besoins. Outre les besoins primaires (alimentation, logement, sécurité physique et affective), les enfants nécessitent des milieux stimulants qui leur offrent des occasions de se réaliser, d'être reconnus socialement et de pouvoir acquérir une vision positive de l'avenir. Des milieux stimulants permettent notamment aux enfants de faire des apprentissages et de tisser des liens sociaux.

Dans cette perspective, il convient donc de soutenir le développement d'un environnement stimulant pour les enfants, c'est-à-dire :

- intervenir plus massivement dans les quartiers défavorisés (ex. ratio éducateur/enfants plus élevé dans les centres à la petite enfance) et dans les communautés en détresse;
- poursuivre l'implantation des mesures d'aide à la petite enfance et de soutien au développement des habiletés parentales.

Le soutien aux parents dans l'exercice de leur rôle

On fait souvent porter aux parents la responsabilité des problèmes de leurs enfants. On les culpabilise, même lorsque ce sont leurs conditions de vie, leur environnement social ou les contraintes liées à l'organisation du travail qui sont à l'origine de ces difficultés.

Par ailleurs, peu de moyens sont mis à leur disposition pour qu'ils puissent escompter une amélioration de leur situation. Ainsi, les jeunes parents n'ont pas suffisamment accès au soutien qui leur serait nécessaire pour accomplir leur rôle. Le suivi offert est en outre insuffisant. Bref, ils doivent souvent faire face seuls à des problèmes qui dépassent largement leur capacité d'agir, et ce, sans que leur contribution soit reconnue à sa juste valeur.

Les membres du chantier sont convaincus que des mesures s'imposent pour favoriser le plein exercice des rôles parentaux, dans le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il faut éviter que les parents assument seuls les contraintes liées à la conciliation de leurs responsabilités familiales et sociales.

Recommandation 7

- Que le gouvernement intègre dans sa politique familiale l'ensemble des moyens susceptibles de soutenir les parents dans leur rôle, dont la possibilité d'un congé familial, l'amélioration du congé pour les pères, des mesures de conciliation travail-famille et une bonification du régime d'allocation familiale pour couvrir les besoins essentiels des enfants.
- Que le gouvernement entreprenne également les démarches nécessaires à l'instauration d'une Caisse québécoise d'assurance parentale, laquelle devra couvrir les travailleuses et les travailleurs autonomes.
- Que le patronat et les syndicats prennent, à l'occasion du Sommet, l'engagement de contribuer à la Caisse québécoise d'assurance parentale.

Les partenaires

- ❖ Le gouvernement doit enrichir sa politique familiale à court terme. Il lui revient également d'ouvrir des négociations avec le gouvernement fédéral en vue du rapatriement des sommes de la Caisse d'assurance emploi nécessaires à l'instauration éventuelle de la Caisse québécoise d'assurance parentale.
- ❖ Le ministère de l'Enfance et de la Famille veillera à l'application de la politique gouvernementale.

MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

On constate de plus en plus l'inefficacité des solutions « mur à mur » définies centralement. Ce n'est pas parce qu'une initiative fonctionne bien localement qu'on se doit de la « cloner ». Le soutien aux initiatives communautaires et une réelle collaboration des réseaux publics, communautaires et privés sont des avenues prometteuses pour soutenir le développement des jeunes, des familles et des communautés et pour identifier des solutions adaptées aux difficultés qu'ils connaissent.

Les réseaux de services organisés sur une base locale sont davantage adaptés aux besoins et à la dynamique sociale des membres de la communauté. Ils constituent un moyen de mieux définir l'intervention sur les problèmes que ces derniers connaissent et d'identifier les ressources qui peuvent contribuer à la résolution de

ces problèmes. Mais, au-delà du territoire, ce sont les groupes vulnérables et ceux présentant des risques particuliers qui doivent être ciblés et les milieux de vie des jeunes (famille, école, loisirs ou travail...) qui doivent faire l'objet de choix stratégiques pour l'action concertée des secteurs communautaires, publics et privés.

Il importe ainsi de :

- mobiliser et soutenir les ressources des communautés locales autour d'objectifs partagés;
- maintenir et soutenir l'autonomie des groupes communautaires dans le respect de leurs approches en leur assurant un financement de base adéquat;
- réduire les délais d'attente et assurer un relais plus souple et rapide entre les différents intervenants et les ressources spécialisées dès la détection de problèmes chez les jeunes;
- soutenir les initiatives locales en donnant aux communautés l'accès à des ressources qui leur permettent de développer leurs projets en fonction de la dynamique locale.

Il faut favoriser et soutenir la mobilisation des communautés afin qu'elles déterminent et mettent en œuvre les moyens appropriés pour résoudre les problèmes à l'échelle locale. Les membres du chantier souhaitent :

- une réflexion collective sur les meilleures façons de soutenir les communautés locales;
- une augmentation du financement gouvernemental dédié aux groupes et aux initiatives communautaires.

Recommandation 8

- Que le gouvernement augmente progressivement le budget alloué au financement des groupes et initiatives communautaires de manière à ce que ce budget soit doublé d'ici cinq ans.

Les partenaires

- ❖ Les ministères ainsi que les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux devront planifier l'augmentation des budgets à allouer aux groupes et aux initiatives communautaires de leurs secteurs respectifs et collaborer à l'établissement d'une concertation d'égal à égal avec les divers groupes de la communauté, dans le respect de leur autonomie.
- ❖ Le Secrétariat à l'action communautaire autonome.
- ❖ L'ensemble des groupes dont l'action peut contribuer à la résolution des problèmes de leur communauté, parmi lesquels les groupes communautaires, les groupes socio-économiques, les syndicats et le patronat.

Une école ouverte sur la communauté

Afin que l'école soit un partenaire actif du développement des jeunes et des communautés, certains obstacles doivent être surmontés. Deux de ces obstacles ont souvent été identifiés. En premier lieu, les récentes compressions dans le domaine de l'éducation et, notamment, la diminution des services complémentaires aux élèves ont eu des répercussions négatives sur la capacité de l'école à répondre aux besoins d'aide des jeunes. En deuxième lieu, les membres du chantier croient qu'il faut rompre avec la mentalité qui fait de l'éducation la responsabilité exclusive d'experts. L'éducation est une responsabilité sociale partagée par plus d'un acteur.

L'école doit devenir un véritable milieu de vie, ce qui suppose une participation plus poussée de l'école dans la communauté et le développement, dans l'école, de projets et de services plus communautaires favorisant l'accès des jeunes à des réseaux d'entraide. Le resserrement des liens entre l'école et les diverses ressources de la communauté permettrait notamment à l'école de bénéficier de leur apport pour s'adapter aux besoins de groupes particuliers, dont les jeunes des communautés culturelles.

Il faut, en conséquence :

- créer un environnement propice au développement de projets par les adolescentes et les adolescents;
- permettre à la communauté de jouer un rôle actif dans l'école, notamment dans l'organisation d'un programme d'activités parascolaires en sus du programme pédagogique;
- faire en sorte que les locaux et les équipements des écoles soient accessibles en dehors des heures de cours pour les activités de loisir, sportives ou culturelles des jeunes et des membres de la communauté;
- accroître les investissements en éducation, notamment pour que chaque élève ait accès, dans l'école, à une personne-ressource qui pourra lui offrir de l'aide, faire appel à des ressources de la communauté ou orienter l'élève vers ces ressources.

Recommandation 9

- Que chaque école identifie ou retienne les services d'un agent de milieu chargé d'assurer un arrimage plus étroit entre l'école et les ressources de la communauté et d'orienter les élèves et leur famille vers les services répondant à leurs besoins.

Il reviendrait à cette personne d'établir un maillage entre l'élève, sa famille, les ressources de la communauté et l'école.

Les partenaires

- ❖ Le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires
- ❖ Les établissements et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux
- ❖ Les municipalités
- ❖ Les groupes communautaires
- ❖ Les syndicats
- ❖ Les familles
- ❖ Les conseils d'élèves
- ❖ Les entreprises

CHAPITRE 3 :
FAVORISER L'APPRENTISSAGE ET L'EXERCICE
DE LA CITOYENNETÉ PAR TOUS LES JEUNES

Depuis quelques années déjà, les interrogations sur le sens de la citoyenneté se multiplient. La mondialisation et les mutations profondes qui l'accompagnent sur les plans économique et technologique ont en effet contribué à inscrire la citoyenneté à l'ordre du jour de la plupart des pays industrialisés, leur capacité à maîtriser les principaux outils du développement social étant confrontée à des phénomènes qui dépassent largement leurs frontières.

Mais cette réflexion a aussi des racines dans la dynamique interne de chaque société. La coexistence sur un même territoire de cultures, de valeurs, de croyances ou de styles de vie différents ébranle parfois les fondements mêmes de la cohésion sociale nécessaire à l'affirmation d'une volonté de vivre ensemble, d'un sentiment d'appartenance qui se situerait au-delà des intérêts des groupes particuliers. Le pluralisme force en effet à redéfinir la nature du lien qui unit chaque membre de la société aux autres, dans le respect des différences, mais également des valeurs, des principes et des institutions qui forment le patrimoine de cette société. La question de la solidarité occupe ici l'avant-scène.

Le Québec n'échappe pas à cette réflexion. Les débats sur la gestion de la diversité, sur les conditions d'exercice des droits et des responsabilités rattachés à la citoyenneté et sur le choix du type de société dans laquelle l'ensemble des Québécoises et les Québécois veulent vivre en font foi. Quelques mois à peine avant la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse, la question se pose avec une acuité toute particulière au regard des jeunes qui, on l'a vu, sont confrontés à diverses formes d'exclusion rendant difficile leur participation pleine et entière à ces débats qui les concernent au premier chef. Pourtant, cette participation est essentielle à l'apprentissage et à l'exercice d'une citoyenneté active, fondée sur un sentiment d'appartenance, une solidarité et un engagement vis-à-vis de la société québécoise.

LES PRINCIPAUX CONSTATS

UNE SOUS-REPRÉSENTATION DES JEUNES DANS LES LIEUX D'INFLUENCE ET DE DÉCISION

Bien que les jeunes d'aujourd'hui soient tout aussi actifs qu'avant au sein d'organisations telles que les associations étudiantes, communautaires ou professionnelles, ils participent peu à l'exercice concret du pouvoir et leurs points de vue parviennent difficilement à se faire entendre dans les cercles d'influence.

La présence des jeunes au sein des institutions ou des mécanismes de concertation ne suffit pas, à elle seule, à ce que leurs préoccupations, leurs intérêts et leurs besoins soient pris en considération dans les décisions. Leur poids démographique est en baisse, ce qui peut affaiblir l'audience accordée à leurs points de vue. La multiplication des structures ouvertes à la participation des jeunes, dont les comités jeunesse formés dans différentes organisations, n'est pas toujours accompagnée d'un partage réel du pouvoir avec les jeunes, ni même de la création des conditions nécessaires à l'intégration et à la participation effective des jeunes au processus décisionnel. Même lorsqu'une place est faite aux jeunes, des iniquités subsistent, notamment sur le plan de la représentation des jeunes femmes. Les risques de démotivation et de désaffection des jeunes augmentent en conséquence, tandis que se renforce chez eux le sentiment de n'être pas écoutés et de ne pas pouvoir contribuer au développement de la société.

C'est entre autres le cas des jeunes autochtones, des jeunes de certaines communautés culturelles, dont celles formées par des minorités visibles, ou encore des jeunes de la rue.

Parce qu'ils n'arrivent pas à se faire une place dans la société ou dans leur région, d'autres jeunes peuvent choisir l'exode, que l'on pense, par exemple, aux jeunes anglophones qui quittent le Québec ou encore aux jeunes des milieux ruraux qui tentent leur chance dans les grands centres urbains.

Faute d'avoir accès à des lieux de participation sociale significatifs, d'y réaliser des projets utiles à la communauté et d'y faire l'expérience des responsabilités et de la réussite, les jeunes ont du mal à développer le sentiment d'appartenance et la solidarité sur lesquels la citoyenneté prend appui.

UN PHÉNOMÈNE PRÉOCCUPANT : L'EXODE DES JEUNES DES RÉGIONS

Certaines régions se vident progressivement de leur jeunesse du fait des pertes migratoires subies au profit des régions centrales. Elles risquent de ne plus trouver le dynamisme nécessaire à leur développement et de ne plus disposer d'une base démographique suffisante pour maintenir des services publics de qualité, à un coût abordable.

Plusieurs facteurs provoquent cet exode des jeunes : malgré leurs racines et leur sentiment d'appartenance régionale, les jeunes des régions s'exilent pour avoir plus facilement accès à l'éducation supérieure ou à l'emploi; le foisonnement des activités culturelles dans les grands centres urbains constitue un attrait supplémentaire pour ces jeunes qui, comme tous les autres, sont avides d'expériences et désireux d'élargir leurs horizons; même lorsqu'ils aimeraient

revenir et faire leur vie dans leur région après un séjour plus ou moins long à l'extérieur, ils renoncent encore trop souvent à leur projet pour des motifs liés notamment aux mauvaises conditions socio-économiques et au chômage qui y sévissent.

Pour les membres du chantier, un déséquilibre profond est en voie de s'installer, l'exode étant dans certains cas perçu comme le seul moyen, pour les jeunes des régions, de s'intégrer à la société et de participer pleinement à son développement.

DES DROITS MÉCONNUS ET DIFFICILES À EXERCER

La montée en flèche des situations d'exclusion sociale ou professionnelle ainsi que l'accentuation des inégalités socio-économiques empêchent à bien des égards les jeunes de se prévaloir, dans les faits, des droits formels dont ils disposent pourtant, qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou encore des droits économiques et sociaux. On n'a qu'à penser ici aux droits du travail, dont certains sont rendus inopérants en raison de la nature des emplois occupés par les jeunes.

Mais il y a plus : la mise en œuvre du droit à l'égalité entre les personnes se heurte, pour plusieurs jeunes, à diverses formes de discrimination et de violence.

C'est le cas des jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans qui, plus encore que leurs aînées, sont victimes de violence physique ou sexuelle. La violence est également présente dans les relations amoureuses des jeunes filles.

Par ailleurs, des préjugés persistent à l'endroit des jeunes des minorités visibles ou encore des jeunes gais ou lesbiennes, préjugés qui peuvent alimenter le rejet et, à terme, la violence.

Enfin, les jeunes connaissent peu leurs droits et les recours qu'ils peuvent exercer pour les faire valoir.

LES DÉFIS

L'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et entière repose d'abord sur une meilleure connaissance des droits. Des efforts doivent donc être déployés à cette fin et orientés non seulement sur l'éducation, mais encore sur l'exercice concret des droits.

Les membres du chantier proposent en conséquence des mesures destinées à :

- adapter les lois du travail aux nouvelles réalités;

- corriger les déficits actuels de représentation et de participation des jeunes;
- réunir des conditions qui rendront possible l'appropriation, par les jeunes, des valeurs et des principes d'une société équitable pour chacun de ses membres.

DES LOIS DU TRAVAIL ADAPTÉES AUX NOUVELLES RÉALITÉS

Les lois du travail tardent à s'ajuster à la mutation du marché de l'emploi. L'augmentation du travail à temps partiel, du travail autonome et des statuts d'emploi précaires place ainsi un nombre croissant de travailleuses et de travailleurs dans des situations où les conditions de travail sont moins bonnes que celles dont bénéficient les personnes occupant des emplois plus traditionnels. Ces dernières jouissent en outre d'une protection sociale plus étendue, résultat de gains difficilement réalisés.

Les jeunes profitent peu de ces acquis, eux qui connaissent de plus grandes difficultés d'accès à des emplois stables et bien rémunérés.

Aussi les membres du chantier jugent-ils que l'ensemble des lois du travail doivent être revues de manière à ce que, dans les faits, les jeunes puissent exercer les mêmes droits que leurs prédécesseurs. À titre d'exemples, il y aurait lieu :

- d'éliminer les clauses dites orphelin et toute mesure discriminante;
- de faciliter l'accès à la syndicalisation des jeunes en général, et de ceux qui occupent des emplois atypiques en particulier;
- de faire passer de trois à un an à compter de la date d'embauche la période au cours de laquelle un employeur peut congédier un employé sans avoir à prouver que le congédiement s'appuie sur une cause juste et suffisante;
- d'introduire plus de flexibilité dans les différentes mesures de protection sociale afin que puissent en bénéficier les personnes qui accomplissent un travail autonome ou à temps partiel;
- de rehausser le salaire minimum afin d'assurer des conditions de vie décentes aux travailleuses et aux travailleurs.

Les solutions ne passent pas toutes par l'adaptation des lois. Le patronat et les syndicats doivent aussi inscrire à l'agenda de leurs négociations la question de l'intégration de la relève. À cet égard, les membres du chantier jugent essentiel que les ententes résultant de ces négociations contiennent des dispositions ayant pour effet de réserver des postes de travail dédiés aux stages.

DONNER AUX JEUNES VOIX AU CHAPITRE DANS LES DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT

Des décisions prises jour après jour ont des impacts sur les jeunes non seulement sur le plan personnel, mais encore quant à la place et au rôle qu'ils occupent dans les organisations. Pourtant, la prise de décision s'effectue souvent sans que les jeunes y prennent part, ni même qu'on ait au préalable évalué les conséquences possibles des décisions sur la situation des jeunes. Pour les membres du chantier, c'est là se priver d'un apport précieux qui pourrait mieux éclairer la prise de décision et, surtout, contribuer à faire des choix meilleurs, conséquents avec l'objectif d'une société équitable et soucieux de réduire autant que possible les impacts négatifs et les effets pervers des décisions sur les jeunes. C'est aussi là compromettre la légitimité même des décisions prises.

Dans cette perspective, un effort collectif s'impose afin que les jeunes soient associés, à la mesure de leur capacité, aux différentes étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de développement économique et social.

Une représentation équitable des jeunes dans les lieux d'influence et de décision

Bien qu'aucun modèle ne puisse, à lui seul, être garant d'une intégration plus soutenue et d'une participation effective des jeunes à la vie démocratique, il est clair que le niveau actuel de représentation des jeunes dans les lieux d'influence et de décision compromet leur capacité à se faire entendre.

Les membres du chantier estiment que toute organisation, quel qu'en soit le niveau ou encore le type, doit viser un meilleur équilibre dans la composition de ses instances. L'ensemble des institutions québécoises doivent avoir une obligation de résultats en ce qui a trait à l'intégration de la relève, dans toute sa diversité.

Recommandation 10

- Que le gouvernement établisse un plan d'action gouvernemental en vue d'accroître la présence et de faciliter l'intégration des jeunes dans les instances des secteurs public et parapublic.
- Que les municipalités ainsi que les instances locales et régionales établissent et appliquent d'ici un an de tels plans d'action pour leurs propres instances.
- Que les entreprises, les syndicats et les groupes communautaires s'engagent, à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, à adopter et à mettre en œuvre d'ici un an des plans d'action à ce sujet.

Un effort particulier doit être consenti dans les régions éloignées et périphériques afin que les jeunes désireux d'y demeurer ou d'y revenir se sentent partie prenante aux décisions relatives au développement régional. Parmi les mesures susceptibles de soutenir cet effort, les membres du chantier invitent l'ensemble des partenaires régionaux à coordonner leurs actions afin de :

- développer des incitatifs à l'installation et à la rétention des jeunes en région, qu'il s'agisse de mieux faire connaître les occasions d'emploi et de participation à la vie collective, d'offrir un environnement de qualité aux jeunes et, en particulier, aux jeunes familles ou encore de stimuler le développement des loisirs ainsi que des activités culturelles et sportives;
- favoriser l'investissement public et privé afin de stimuler la création d'emplois (ex. constitution de fonds régionaux d'investissement collectif);
- créer des structures d'accueil pour les jeunes de retour dans leur région.

Les partenaires

- ❖ Les jeunes et les regroupements dont ils sont membres devraient bien sûr être associés à l'élaboration et à l'application des plans d'action institutionnels, leur attention devant porter sur la représentation équitable non seulement des jeunes par rapport aux autres groupes d'âge, mais aussi des différents groupes de jeunes.
- ❖ Le Conseil permanent de la jeunesse aurait pour sa part la responsabilité d'identifier les occasions d'amélioration de la représentativité des diverses instances et d'adresser des recommandations en ce sens au ministre dont il relève.
- ❖ Les Forums jeunesse devraient, dans leurs régions respectives, assurer le suivi de l'ensemble des plans d'action déposés.
- ❖ L'Observatoire Jeunes et Société, de l'INRS - Culture et Société, serait appelé à évaluer de façon périodique l'impact des plans d'action sur la participation des jeunes.

Se doter de plans d'action est une chose; c'en est une autre, toutefois, de s'assurer que ces plans constituent des outils efficaces d'intégration de la relève. Des conditions de réussite existent, parmi lesquelles on souligne :

- l'importance de prévoir des mesures d'accompagnement des jeunes afin qu'ils puissent se familiariser avec les modalités, les tâches et les responsabilités inhérentes au processus de prise de décision dans chaque organisation;
- la capacité des organisations à remettre en question leur mode de fonctionnement pour tenir compte de la situation des jeunes et favoriser la réalisation de projets par les jeunes eux-mêmes;

- l'existence d'une volonté réelle d'écouter les points de vue et les besoins exprimés par les jeunes et d'établir avec eux des relations respectueuses de leurs capacités.

Un nouveau partage du pouvoir entre les élèves et l'école

On conçoit aisément que l'école tient un rôle essentiel dans la formation des citoyennes et des citoyens en devenir et dans leur initiation à la vie en société. Pourtant, les élèves ne participent pas comme ils le devraient aux décisions et aux orientations de la communauté d'apprentissage qu'est l'école.

D'une part, les élèves du secondaire membres des conseils d'établissement n'y ont pas droit de vote, comme c'est aussi le cas pour les membres représentant la communauté aux conseils du primaire et du secondaire. D'autre part, ces mêmes conseils d'établissement tardent à établir un partage des responsabilités entre les différentes composantes de l'école, qu'il s'agisse de la direction, du personnel enseignant, des parents et des élèves : la mise en valeur des conseils d'élèves et leur association plus étroite à l'identification et à l'organisation d'activités qui fourniraient aux élèves différentes occasions d'apprentissage et d'expériences en souffrent. Bref, l'élève qui devrait être au centre des décisions de l'école reste le plus souvent en marge de son fonctionnement, relégué à un rôle passif.

Afin que les élèves soient reconnus à titre de membres de la communauté d'apprentissage qu'est l'école, les membres du chantier soumettent la recommandation suivante.

Recommandation 11

- Que la *Loi sur l'instruction publique* soit modifiée afin que les élèves membres des conseils d'établissement y disposent du droit de vote et que les conseils d'élèves soient davantage reconnus à titre de partenaires dans l'organisation des activités qui concernent les jeunes, dont les activités parascolaires.
- Que cette même loi accorde le droit de vote aux personnes qui représentent la communauté aux conseils d'établissement du primaire et du secondaire.

Les partenaires

- ❖ Les commissions scolaires et les écoles, y compris les membres des conseils d'établissement, devront œuvrer à la valorisation du rôle des conseils d'élèves et à une répartition du pouvoir dans l'école qui permettent aux conseils d'élèves de prendre une part plus active à la vie scolaire.
- ❖ Les parents.
- ❖ Les représentants de la communauté (réseau de la santé et des services sociaux, groupes communautaires et groupes socio-économiques).
- ❖ Les syndicats.

DEVENIR UNE CITOYENNE OU UN CITOYEN À PART ENTIÈRE***L'éducation à la citoyenneté***

Ce n'est pas en se levant un bon matin, celui de ses 18 ans, qu'un jeune acquiert soudainement tous les attributs de la citoyenneté. La récente réforme de l'éducation reconnaît d'ailleurs l'importance, pour chaque jeune, d'acquérir les connaissances et, plus encore, de développer les compétences qui lui permettront de devenir une citoyenne ou un citoyen à part entière. L'inscription d'un cours d'éducation à la citoyenneté dans le programme académique des élèves du secondaire V marque un progrès en ce sens.

Mais l'initiation à la citoyenneté suppose que l'on offre aux jeunes des possibilités d'expérimentation des valeurs et des principes communs qui fondent l'identité québécoise ainsi que des droits et des responsabilités qui s'y rattachent. Il s'agit de fournir aux jeunes des espaces de participation et de développement de la solidarité sociale, espace dont l'étendue et la nature seront compatibles avec le processus de développement des enfants, des adolescentes et des adolescents ainsi que des jeunes adultes. Si le rôle de l'école revêt une importance considérable à cet égard, la responsabilité ne peut lui revenir tout entière : les familles, les groupes communautaires, les groupes socio-économiques, les municipalités ou encore les entreprises sont autant de lieux où les jeunes doivent prendre la mesure des dimensions pratiques de la citoyenneté.

La promotion d'une société inclusive

L'élargissement de l'espace ouvert à la participation des jeunes renforce leur appartenance à la société en même temps que la cohésion d'ensemble de cette dernière. À l'inverse, les jeunes qui n'ont pas accès à cet espace, qui s'en trouvent exclus du fait de leurs conditions socio-économiques ou de la discrimination dont ils font les frais, pourront difficilement se sentir solidaires des choix et des projets collectifs de leurs concitoyennes et de leurs concitoyens.

Aussi le développement de la citoyenneté des jeunes dans une société équitable va-t-il de pair avec une mobilisation de toute la société contre les diverses formes d'exclusion et de discrimination, dont celles qui persistent à l'endroit des femmes et envers des groupes dont la langue, la race, l'origine ethnique, la religion ou encore l'orientation sexuelle ne sont pas celles de la majorité.

Outre l'élargissement des programmes d'accès à l'égalité, des mesures particulières sont parfois nécessaires. Ainsi, le Fonds pour les jeunes des minorités visibles 1997-2000 a été constitué pour contrer la discrimination systémique à l'embauche des jeunes issus des minorités visibles et pour favoriser leur pleine participation à la

société québécoise. La poursuite des actions entreprises à ces fins au cours des trois premières années d'existence de ce Fonds exige aujourd'hui le renouvellement de son financement par l'ensemble des partenaires associés à son financement initial, soit le ministère de la Métropole, Emploi-Québec et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Des organismes comme les Centres d'amitié autochtones contribuent, par leurs activités de sensibilisation interculturelle, à bâtir des ponts entre les allochtones et les autochtones. Il faut soutenir leurs efforts et encourager les diverses ressources à établir avec eux des liens plus étroits.

Les membres du chantier sont d'avis que la promotion de rapports égalitaires, exempts de toute forme de violence et de discrimination, commande des interventions diversifiées telles que :

- la reconduction du Fonds pour les jeunes des minorités visibles;
- un soutien accru aux activités de sensibilisation interculturelle organisées par les groupes tels les Centres d'amitié autochtones;
- des campagnes de sensibilisation axées sur la lutte contre les stéréotypes et les préjugés sexistes, racistes ou « homophobes » et sur le refus de la violence et de la discrimination;
- des programmes de formation sur les réalités interculturelles et sur la gestion de la diversité dans les différents milieux de travail.

Les jeunes devraient participer à la conception des campagnes de sensibilisation.

La valorisation de l'engagement des jeunes dans leur communauté

Les membres du chantier partagent une conviction profonde : les jeunes doivent faire l'expérience de la réussite non seulement sur le plan scolaire, mais encore dans la réalisation de projets qui leur tiennent à cœur et qui contribuent au développement de leur communauté.

Pourtant, l'engagement communautaire des jeunes est à toutes fins utiles ignoré par l'école lorsqu'il s'agit de mesurer et de reconnaître leurs acquis et leurs compétences. On n'encourage pas assez leur participation à la vie associative, que ce soit dans les domaines culturel ou sportif, dans les activités d'entraide ou interculturelles, dans le secteur coopératif, etc.

La citoyenneté n'est pas dissociable de l'engagement et de la reconnaissance de l'apport de chaque personne au sein de sa communauté. Là encore, l'école doit encourager et valoriser l'engagement des jeunes.

Afin de valoriser l'engagement des jeunes dans leur communauté, les membres du chantier recommandent ce qui suit.

Recommandation 12

- Que le ministère de l'Éducation adapte le curriculum scolaire pour y inclure des activités d'engagement communautaire.
- Que les cégeps et les universités inscrivent dans tous leurs programmes un cours optionnel offrant aux étudiantes et aux étudiants la possibilité de réaliser une activité de participation communautaire, dont le parrainage d'élèves du secondaire. Cette activité serait encadrée, sanctionnée et créditée de la même manière que tout autre cours ou stage.

Les partenaires

- ❖ Les groupes communautaires, les syndicats, les coopératives et les intervenants du milieu devront faire connaître aux élèves les possibilités d'engagement. Ils devront également accueillir et soutenir les élèves en vue de la réussite de leur expérience de participation.
- ❖ Les écoles et les agents de milieu.
- ❖ Les étudiantes et les étudiants du collégial et de l'université.

CHAPITRE 4 : LÉGUER UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Le chantier *Promouvoir une société équitable* a abordé le concept d'équité selon trois dimensions : entre les groupes sociaux, entre les générations actuelles et envers les générations futures. Le présent chapitre traite de cette dernière dimension. Il tente d'identifier les bases d'une société équitable pour les générations futures en tenant compte du vieillissement de la population et de l'importance de la dette publique.

Dans cette perspective, le Sommet du Québec et de la jeunesse constitue une occasion de parvenir un consensus sur le type de société que les générations actuelles souhaitent léguer aux générations futures. La volonté collective d'assurer le développement durable de la société québécoise doit se traduire dans un nouveau pacte entre les générations ainsi que par des engagements de l'État et des diverses composantes de la société civile. Ces engagements ou mesures se basent sur la nécessité de faire des choix sociaux et fiscaux responsables visant l'équité entre les générations, mais aussi entre les riches et les pauvres de façon à combattre l'exclusion sociale.

LES PRINCIPAUX CONSTATS

En vue de favoriser l'équité intergénérationnelle, plusieurs institutions ont un rôle déterminant : l'État, par le transfert des ressources entre les générations; la famille, par les transferts privés de richesse et les échanges de soutien et d'aide entre parents et enfants; le marché du travail, par l'intégration des jeunes et par la transmission des savoirs et des connaissances.

En ce qui concerne l'équité entre les générations actuelles et futures, deux sujets retiennent l'attention : l'impact projeté du vieillissement de la population et l'importance de la dette publique.

L'IMPACT PROJETÉ DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Les tendances démographiques observées au sein de la société québécoise laissent entrevoir un alourdissement des charges sociales pour les jeunes et pour les générations futures.

On s'inquiète dès lors de l'impact que le vieillissement de la population pourrait avoir, compte tenu notamment de la réduction projetée du ratio du nombre de travailleurs âgés de 20 à 64 ans sur le nombre de retraités.

En outre, le vieillissement entraînera une augmentation considérable des coûts de santé. Dans ce contexte, le financement futur des programmes destinés aux personnes âgées est particulièrement préoccupant.

Des projections établissent que le rapport de dépendance démographique (rapport des 65 ans ou plus sur les 15-64 ans) relatif aux générations augmentera de façon constante. Il passera de 51 pour la génération de 1966-1971 à 72 pour la génération 2016-2021. Le rapport de dépendance économique (ratio de travailleurs sur le nombre de retraités) connaîtra également une hausse sensible entre les générations de 1966-1971 et de 2026-31 : les premières soutiendront 103 dépendants économiques et les secondes, 134. Le bilan social peut apparaître à l'avantage des générations les plus anciennes (1966-1971), les bénéfices reçus ou dépenses sociales excédant de 39 % leur contribution.

Les dépenses sociales ne constituent toutefois qu'un pan de l'évaluation des différences intergénérationnelles. Un bilan social complet exigerait que l'on prenne en considération l'ensemble des éléments constitutifs du patrimoine légué par une génération, soit : le déficit financier et la dette publique; le capital physique et les infrastructures (usines, matériel, bâtiments publics, ponts, aéroports, parcs, etc.); les ressources naturelles (forêts, eau, etc.) et l'environnement (degré de pollution, gestion des déchets, etc.); le savoir; le capital humain (santé, éducation); les institutions (systèmes de justice, d'éducation, de santé, de sécurité sociale, etc.) et le capital social (tissu social, valeurs communes, etc.).

Les changements démographiques pourraient aussi être synonymes de revenus additionnels pour l'État. Dans la mesure où la génération du « baby-boom » arrivera massivement à la retraite mieux pourvue en régime privé de retraite (REÉR), les personnes qui en font partie pourraient devenir des contributeurs importants sur le plan fiscal lorsqu'elles « décaisseront » leurs avoirs. Si l'orientation prise au milieu des années 1980 de développer des régimes complémentaires accompagnés d'avantages fiscaux a, d'une certaine façon, privé l'État de revenus, il est possible que les revenus des gouvernements puissent profiter des changements démographiques.

L'IMPORTANCE DE LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique risque de constituer un fardeau important pour les générations futures si l'on n'adopte pas à temps une stratégie fiscale et budgétaire qui en atténuera les impacts.

Un taux d'endettement élevé

Le taux d'endettement du Québec est actuellement le plus élevé au Canada : la dette totale du gouvernement représentait 98 milliards de dollars en 1998, soit 52 % du produit intérieur brut (PIB) ou encore 13 300 \$ par habitant. En 30 ans, la dette en proportion du PIB a été multipliée par cinq, passant de 10,8 % en 1970 à 52 % en 1998. Cette hausse a fait en sorte que le gouvernement a dû consacrer une part toujours plus considérable de ses revenus au paiement des intérêts sur la dette totale.

À la fin des années 1980, la méthode de comptabilité intergénérationnelle a été élaborée pour tenter de mesurer la charge fiscale que les générations actuelles reportent sur les générations futures. Les études américaines soulignent qu'en raison de la trop faible part des dépenses assumées par les générations d'aujourd'hui, les générations futures risquent de se voir imposer une charge fiscale largement supérieure. Bien que cette méthode ait fait l'objet de plusieurs critiques par les membres du chantier en raison de son caractère restreint et incomplet, elle met en évidence l'effet de certaines variables sur l'équilibre entre les générations.

Une diminution des transferts fédéraux

On a assisté, au cours des dernières années, à une réduction importante des transferts financiers versés par le gouvernement fédéral. En effet, ceux-ci ont chuté; ils représentaient 28,5 % des revenus du gouvernement du Québec en 1983-1984, comparativement à 14,9 % en 2000-2001. La contribution fédérale au financement des services publics, notamment en matière de santé, d'éducation et de sécurité du revenu, s'en trouve considérablement réduite.

LES DÉFIS

À la lumière de ces constats, on peut se questionner sur ce qu'on lègue aux jeunes d'aujourd'hui et de demain. Dans une perspective de solidarité intergénérationnelle, il importe d'explorer de nouvelles voies de collaboration entre les groupes d'âge.

L'examen de la situation renvoie à la nécessité de faire des choix budgétaires, fiscaux et sociaux responsables. Il faut rappeler que chaque option prise isolément pourrait avoir des impacts directs, mais également des impacts globaux susceptibles de produire un nouveau déséquilibre : ainsi, une réduction rapide de la dette pourrait entraîner un ralentissement de l'économie. Pour éviter cette situation, les membres du chantier privilégient une approche globale de développement durable

qui intègre les dimensions économique, sociale, environnementale et démocratique.

DES CHOIX BUDGÉTAIRES ET FISCAUX RESPONSABLES

Pour plusieurs, l'atteinte du déficit zéro constitue en quelque sorte un acquis pour les jeunes générations même si cette opération a entraîné un déficit social auquel il est impérieux de s'attaquer. Advenant des surplus budgétaires, plusieurs experts soutiennent qu'il ne faut pas uniquement rembourser la dette ou diminuer le fardeau fiscal des contribuables. On se doit de développer une stratégie économique d'ensemble qui vise la création d'emplois de qualité, durables. De plus, il faut retrouver une marge de manœuvre financière par une récupération plus grande de la part du Québec des transferts fédéraux, incluant une part des surplus réalisés.

Parmi les solutions envisagées quant à l'utilisation des surplus, le remboursement de la dette a des conséquences plus ou moins marquées selon la démarche suivie ou sa rapidité. Certains soutiennent qu'une réduction rapide de la dette pourrait provoquer un ralentissement de l'économie. Plusieurs croient que la réduction progressive de la dette à long terme entraînerait une diminution des intérêts, ce qui permettrait alors de réduire les impôts ou encore de réinvestir dans les programmes sociaux. Pour d'autres, la réduction du fardeau fiscal pourrait contribuer notamment à une croissance économique plus soutenue, à la création d'emplois et, par conséquent, à la pérennité des services publics.

Les membres du chantier soutiennent que d'éventuels surplus doivent permettre un réinvestissement dans les programmes sociaux (santé, éducation) et la réalisation d'une stratégie économique globale qui vise la création d'emplois de qualité, durables.

Dans une perspective d'équité envers les générations futures, les membres du chantier privilégient l'orientation suivante.

Recommandation 13

- Que le gouvernement développe, de concert avec les partenaires concernés, une stratégie économique d'ensemble qui vise la création d'emplois de qualité, durables, dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

Les partenaires

- ❖ Les ministères et les organismes gouvernementaux
- ❖ Les syndicats et le patronat

Pour les membres du chantier, une réflexion à plus long terme s'impose sur l'évolution souhaitée du système de services de santé et des différents programmes sociaux. Il faudrait être en mesure de prévoir les coûts liés aux programmes sociaux et de faire un débat sur les modes de financement du système de santé.

Pour les générations actuelles et futures, la préservation des acquis en ce qui concerne les services publics constitue un enjeu majeur. Les pressions sont grandes notamment lorsqu'on examine la forte croissance des dépenses de santé. Cette croissance est liée à trois facteurs principaux : le vieillissement de la population, le coût de la technologie et des nouveaux traitements et ceux de la consommation des médicaments assurés.

DES CHOIX SOCIAUX RESPONSABLES

Certains croient que les retraités d'aujourd'hui bénéficieront d'avantages dont les jeunes générations ne pourront profiter. Dans un contexte marqué par une mobilité de la main-d'œuvre et une précarité des emplois qui affectent particulièrement les jeunes, les membres du chantier considèrent qu'il faut encourager différentes mesures en ce qui a trait à la préparation de la relève et à la transmission des savoirs, d'une part, et au développement des régimes privés de retraite pour les jeunes générations, d'autre part.

Des mesures pour préparer la relève

Il n'apparaît pas souhaitable d'institutionnaliser la prise de la retraite anticipée. Cependant, il y aurait lieu de faciliter la prise de la retraite par des mesures variées et convenues sur une base volontaire avec les personnes concernées. Parmi les mesures le plus souvent identifiées, il y a bien sûr le fait de retarder l'âge de la prise de la retraite, mais il y a surtout l'option de la retraite progressive.

La retraite progressive constitue une avenue très intéressante tant pour les jeunes que pour les travailleurs plus âgés lorsque ceux-ci sont associés à des expériences de « mentorat » : ils peuvent alors transmettre l'expertise qu'ils ont développée au fil des ans et, ainsi, soutenir l'intégration en emploi des jeunes. Il s'agit là d'une formule gagnante pour tous, y compris pour les organisations.

Afin de favoriser la transmission des savoirs et de valoriser l'expérience acquise par les travailleuses et les travailleurs plus âgés, il y a lieu de mettre en place des conditions favorables qui les inciteraient à bénéficier d'une retraite progressive jumelée à du « mentorat ».

Recommandation 14

- Que le gouvernement, de concert avec les partenaires, prennent des mesures pour soutenir la retraite progressive jumelée à des activités de « mentorat » dans les secteurs privé et public en vue de préparer la relève.

Les partenaires

- ❖ Les ministères et organismes gouvernementaux
- ❖ Les syndicats et le patronat

Les régimes de retraite pour les jeunes générations

Les jeunes n'auront pas connu les mêmes occasions que leurs aînés de s'inscrire rapidement dans la vie active et de cotiser toute leur vie durant à un même régime de retraite. Les régimes existants ne sont pas conçus pour les travailleuses et les travailleurs mobiles, occupant des emplois précaires ou effectuant un travail autonome. Or, il s'agit là du profil d'une grande partie des emplois occupés par les jeunes. Par surcroît, ceux-ci connaissent des difficultés quand vient le temps de transférer leur contribution d'un régime à un autre. Il faut donc adopter des mécanismes qui vont permettre ce transfert, ce qu'on appelle la portabilité des régimes de retraite, pour tenir compte des nouvelles réalités du marché de l'emploi.

En vue de garantir l'acquisition de droits dans les régimes de retraite et d'assurer aux jeunes un niveau de prestation comparable au moment de leur retraite, les membres soutiennent qu'on doit privilégier des mesures pour :

- accroître la portabilité des régimes de retraite;
- développer les régimes de retraite complémentaires;
- maintenir l'équité entre les générations dans l'utilisation des surplus actuariels des régimes de retraite.



Compte tenu d'une contribution plus élevée au régime de retraite public, la capacité des jeunes à contribuer à des régimes complémentaires peut se trouver limitée. Pour atténuer les conséquences, sur les jeunes, de l'augmentation de la contribution au régime de retraite public, il y aurait lieu de baisser indirectement leurs cotisations par un remboursement partiel sous forme d'un crédit d'impôt. Ce crédit constituerait en outre un incitatif à la participation des jeunes à des régimes complémentaires de retraite, et ce, tout en assurant au régime public de retraite le niveau de financement nécessaire à son amélioration.

Recommandation 15

- Que le gouvernement instaure un crédit d'impôt pour les jeunes travailleuses et travailleurs de manière à réduire l'impact du rehaussement de la contribution au régime de retraite public et à soutenir la participation aux régimes complémentaires de retraite.

Les partenaires

- ❖ La Régie des rentes du Québec
- ❖ Le ministère des Finances

Il faut s'assurer également que toutes les politiques sociales et économiques reposent sur une vision inclusive des jeunes. À cette fin, les membres du chantier souhaitent le développement d'une politique des âges.

Recommandation 16

- Que le gouvernement développe une politique des âges de façon à s'assurer que toutes les politiques gouvernementales reposent sur une vision inclusive des jeunes et que l'impact de ses décisions sur les jeunes soit évalué.

Les partenaires

- ❖ Les ministères et les organismes gouvernementaux
- ❖ Les milieux universitaires et les instituts de recherche
- ❖ Le Conseil permanent de la jeunesse

Pour un développement durable

Bien que les enjeux relatifs à l'environnement aient peu été explorés lors des travaux du chantier, ils apparaissent déterminants aussi bien pour les générations actuelles que pour celles qui vont suivre.

On se soucie aujourd'hui des pluies acides, des gaz à effet de serre, de la déforestation, de la gestion des déchets ou encore de l'utilisation de moyens de transport et de sources d'énergie polluants. Une sensibilité plus marquée qu'avant existe à l'égard de la qualité de l'eau, de l'air et des sols.

On prend de plus en plus la mesure des conséquences à long terme de la dégradation des divers écosystèmes. La question se pose en effet de savoir comment léguer aux générations futures des conditions et une qualité de vie aussi bonnes, voire meilleures qu'aujourd'hui, en l'absence d'un engagement ferme des générations actuelles pour le maintien en bon état et le renouvellement des ressources environnementales.

Le Sommet de Rio, en 1992, a en outre projeté à l'avant-scène la nécessité d'inscrire le développement dans une perspective qui concilie à la fois les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Les membres du chantier souscrivent à cette approche, celle du développement durable.

Ils estiment aussi qu'une attention toute particulière doit être accordée à la gestion de l'eau afin que les générations de demain puissent avoir accès à cette ressource essentielle non seulement à la vie et à la santé des individus, à leurs activités domestiques, agricoles, industrielles, mais aussi à la survie des espèces animales et végétales. Des mesures de décontamination s'imposent pour remettre en bon état les cours et les surfaces d'eau pollués. Il faut également agir à la source, c'est-à-dire adopter des mesures d'ajustement des moyens de production pour empêcher toute détérioration future de la qualité de l'eau. Aujourd'hui comme demain, l'eau doit faire partie du patrimoine commun, un patrimoine que toutes et tous ont la responsabilité de préserver, dans un souci d'équité et de solidarité.

De la même manière, toutes et tous doivent maintenir la richesse, la qualité et l'intégrité des écosystèmes. À cet égard, l'équité envers les générations futures suppose une adhésion aux objectifs de développement durable et de préservation des conditions mêmes de la vie sur terre.

Ces objectifs ne sauraient toutefois être atteints sans une mobilisation collective. La *Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures* (UNESCO, 1997) invite d'ailleurs les États, les entités publiques et privées tout autant que les individus à s'approprier les idéaux sous-jacents au développement durable et à encourager leur pleine reconnaissance et leur application effective. Les membres du chantier invitent à leur tour les Québécoises et les Québécois à y souscrire, espérant que le présent rapport contribue à leur réflexion et à leurs actions.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Les pistes de solutions indiquées dans ce rapport sont nombreuses. Elles invitent aussi bien à l'évolution des attitudes des mentalités et des façons de faire vis-à-vis de la jeunesse qu'à des virages plus marqués. Ce sont ces virages qui font l'objet de recommandations en bonne et due forme, recommandations regroupées ci-dessous.

En ce qui a trait à l'intégration socio-économique et professionnelle des jeunes, les membres du chantier recommandent ainsi :

- 1) Que le gouvernement procède, d'ici l'automne 2000, aux modifications requises pour que l'école et, plus largement, le réseau de l'éducation apportent leur contribution à la qualification de 100 % des jeunes, et ce, de concert avec les parents et avec les ressources du milieu.

- 2) Que le gouvernement adopte une loi sur l'équité en emploi visant l'ensemble des ministères et des organismes de la fonction publique, les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les sociétés d'État ainsi que les municipalités quant aux programmes d'accès à l'égalité pour les groupes qui se butent à des pratiques discriminatoires en matière d'emploi, soit les femmes, les minorités visibles et les autochtones.

Que cette loi précise l'obligation, pour toute entreprise contractant avec ces institutions, d'appliquer des programmes d'accès à l'égalité à l'égard des personnes appartenant à l'un ou l'autre des groupes identifiés.

Que soient prévus les moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'accès à l'égalité.

Qu'au Sommet, tous les partenaires prennent l'engagement de refléter le plus rapidement possible dans leur main-d'œuvre toutes les composantes de la société québécoise, dont les minorités visibles.

- 3) Que le gouvernement élabore un plan d'action assurant la cohérence d'ensemble des politiques sociales et des interventions gouvernementales destinées aux adolescentes et aux adolescents.

Que le gouvernement adapte ses politiques afin d'intégrer les adolescentes et les adolescents dans les stratégies de développement économique et social.

4) Que le gouvernement procède à une révision en profondeur des mesures d'aide à l'intégration en emploi, révision inspirée entre autres des principes suivants :

- l'inscription à une mesure active doit être volontaire, et non contrainte, ce qui suppose en corollaire l'abolition des parcours obligatoires pour les jeunes;
- l'intervention doit être personnalisée, c'est-à-dire qu'elle doit être souple et tenir compte des besoins de chaque jeune, des obstacles qu'il doit surmonter avant de participer à une mesure (ex. : problèmes de transport ou de gardiennage) ainsi que des changements de parcours qui peuvent s'avérer nécessaires;
- l'intervention doit survenir le plus rapidement possible;
- une cohérence accrue des règles applicables aux divers fonds gérés par Emploi-Québec, ce qui suppose notamment que des assouplissements soient introduits à l'*Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail* pour améliorer l'accessibilité aux mesures de développement de l'employabilité.

Que le montant des prestations de la sécurité du revenu ne puisse se situer en deçà d'un barème plancher assurant aux prestataires un revenu de base adéquat, bonifié advenant l'inscription d'un prestataire à un parcours axé non seulement sur son intégration socioprofessionnelle, ce que visent les mesures d'aide à l'intégration en emploi, mais encore sur son insertion sociale et sur son engagement communautaire.

5) Que le gouvernement reconduise le Fonds de lutte contre la pauvreté en l'inscrivant notamment dans la stratégie d'insertion des jeunes.

6) Que le gouvernement adopte d'ici mars 2000 une politique qui établirait l'obligation, pour les administrations et les entreprises publiques, d'effectuer un pourcentage déterminé de leurs achats de produits et de services auprès des entreprises d'économie sociale qui embauchent des jeunes en difficulté dans la proportion établie par la politique ou qui sont gérées soit par des

jeunes, soit par des jeunes et des adultes plus âgés dans une dynamique intergénérationnelle.

Que les grandes entreprises profitent du Sommet du Québec et de la jeunesse pour prendre l'engagement d'adopter le même comportement.

En ce qui concerne le développement des jeunes, de leur famille et de leur communauté, les membres du chantier recommandent :

- 7) Que le gouvernement intègre dans sa politique familiale l'ensemble des moyens susceptibles de soutenir les parents dans leur rôle, dont la possibilité d'un congé familial, l'amélioration du congé pour les pères, des mesures de conciliation travail-famille et une bonification du régime d'allocation familiale pour couvrir les besoins essentiels des enfants.

Que le gouvernement entreprenne également les démarches nécessaires à l'instauration d'une Caisse québécoise d'assurance parentale, laquelle devra couvrir les travailleuses et les travailleurs autonomes.

Que le patronat et les syndicats prennent, à l'occasion du Sommet, l'engagement de contribuer à la Caisse québécoise d'assurance parentale.

- 8) Que le gouvernement augmente progressivement le budget alloué au financement des groupes et initiatives communautaires de manière à ce que ce budget soit doublé d'ici cinq ans.
- 9) Que chaque école identifie ou retienne les services d'un agent de milieu chargé d'assurer un arrimage plus étroit entre l'école et les ressources de la communauté et d'orienter les élèves et leur famille vers les services répondant à leurs besoins.

Au regard de l'apprentissage et de l'exercice de la citoyenneté par tous les jeunes, les membres du chantier recommandent :

- 10) Que le gouvernement établisse un plan d'action gouvernemental en vue d'accroître la présence et de faciliter l'intégration des jeunes dans les instances des secteurs public et parapublic.

Que les municipalités ainsi que les instances locales et régionales établissent et appliquent d'ici un an de tels plans d'action pour leurs propres instances.

Que les entreprises, les syndicats et les groupes communautaires s'engagent, à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, à adopter et à mettre en œuvre d'ici un an des plans d'action à ce sujet.

- 11) Que la *Loi sur l'instruction publique* soit modifiée afin que les élèves membres des conseils d'établissement y disposent du droit de vote et que les conseils d'élèves soient davantage reconnus à titre de partenaires dans l'organisation des activités qui concernent les jeunes, dont les activités parascolaires.

Que cette même loi accorde le droit de vote aux personnes qui représentent la communauté aux conseils d'établissement du primaire et du secondaire.

- 12) Que le ministère de l'Éducation adapte le curriculum scolaire pour y inclure des activités d'engagement communautaire.

Que les cégeps et les universités inscrivent dans tous leurs programmes un cours optionnel offrant aux étudiantes et aux étudiants la possibilité de réaliser une activité de participation communautaire, dont le parrainage d'élèves du secondaire. Cette activité serait encadrée, sanctionnée et créditée de la même manière que tout autre cours ou stage.

Dans une perspective d'équité envers les générations futures, les membres du chantier recommandent :

- 13) Que le gouvernement développe, de concert avec les partenaires concernés, une stratégie économique d'ensemble qui vise la création d'emplois de qualité, durables, dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.
- 14) Que le gouvernement, de concert avec les partenaires, prennent des mesures pour soutenir la retraite progressive jumelée à des activités de « mentorat » dans les secteurs privé et public en vue de préparer la relève.

- 15) Que le gouvernement instaure un crédit d'impôt pour les jeunes travailleuses et travailleurs de manière à réduire l'impact du rehaussement de la contribution au régime de retraite public et à soutenir la participation aux régimes complémentaires de retraite.
- 16) Que le gouvernement développe une politique des âges de façon à s'assurer que toutes les politiques gouvernementales reposent sur une vision inclusive des jeunes et que l'impact de ses décisions sur les jeunes soit évalué.